



Maitre d'Ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE</b> 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	<b>Assemblia Mandataire</b> au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	<b>M2026.09</b>
Information CHORUS :	<a href="https://chorus-pro.gouv.fr">https://chorus-pro.gouv.fr</a> SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	<b>737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)</b>
Intitulé du lot :	<b>LOT 09 – SERRURERIE</b>
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire	<b>Nom Entreprise :</b> <b>Adresse :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>Mail :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>Tél :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>SIRET :</b> Cliquez ici pour taper du texte.
-----------	--

## 1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

## 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
158 GRANDE RUE BP 23  
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne  
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE  
91 AV JB MARROU  
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

## 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

**N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	<b>5C PARTICIPATIONS représentée par M. JOHAN CALMIER</b>
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	<b>PRESIDENT</b>
Agissant pour le compte de la société	<b>S.A.S. PERRET ET ASSOCIES</b>
PME	<b>OUI</b>
Adresse	<b>RN9 – ZAC DE LA NOVIALLE --- 63670 LA ROCHE BLANCHE</b>
Téléphone	<b>04.73.79.12.69</b>
Adresse courriel	<b>Christian.perret.sa@wanadoo.fr</b>
Numéro SIRET (14 chiffres)	<b>830 753 380 00013</b>
Code APE	<b>4332 B</b>
Numéro de TVA intracommunautaire	<b>FR61 830 753 380</b>

**N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE**

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.

Numéro de TVA intracommunautaire

Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 4 - Dispositions générales

### 4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

### 4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

### 4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisables

## 5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE :

Prix forfaitaire en euros HT	127 624.80 EUROS
Taux de TVA 20%	25 524.96 EUROS
Prix forfaitaire en euros TTC	153 149.76 EUROS

Variantes exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Lot	Libelle	Montant HT	Montant TTC
09	PSE 9-E Mains courantes complémentaires en salle multi-activités		

Total OFFRE GLOBALE (BASE + PSE) :

Prix forfaitaire en euros HT	127 624,80 euros
Taux de TVA 20%	25 524,96 euros
Prix forfaitaire en euros TTC	153 149,76 euros

## 6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

## 7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

## 8 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément \***:

- Ouvert au nom de : S.A.S. PERRET ET ASSOCIES  
pour les prestations suivantes : LOT N° 09 SERRURERIE  
Domiciliation : SOCIETE GENERALE CLERMONT-FERRAND PARDIEU  
Code banque : 30003 Code guichet : 00640 N° de compte : 00022018901 Clé RIB : 55  
IBAN : FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155  
BIC : SOGEFRPP

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**  
 pour les prestations suivantes : .....  
 Domiciliation : .....  
 Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_\_\_  
 IBAN : \_\_\_\_\_  
 BIC : \_\_\_\_\_

(\*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur <sup>1</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 9 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

## 10 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
09	44316500-3	Serrurerie
09	45341000-9	Pose de garde-corps

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE



SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

**PERRET ET ASSOCIES**

**63670 LA ROCHE BLANCHE**

DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00640	00022018901	55

Identification Internationale (IBAN)

**IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155**

Identification internationale de la Banque (BIC)

**SOGEFRPP**

## 11 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A LA ROCHE BLANCHE  
 Le 04 DECEMBRE 2025

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Noyelle  
 63670 LA ROCHE BLANCHE  
 Tél. : 04 73 79 12 44 Fax : 04 73 79 10 92  
 christian.perret@wanadoo.fr

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement SAS au capital de 100 000 €  
 RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
 TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332B

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

#### LOT 09 – SERRURERIE

Le montant **OFFRE DE BASE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	<b>127 624.80 €</b>
Taux de TVA 20%	<b>25 524.96 €</b>
Prix forfaitaire en euros TTC	<b>153 149.76 €</b>

Le montant **PSE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Lot	Libelle	Montant HT	Montant TTC
09	PSE 9-E Mains courantes complémentaires en salle multi-activités		

Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	<b>127 624.80 €</b>
Taux de TVA 20%	<b>25 524.96 €</b>
Prix forfaitaire en euros TTC	<b>153 149.76 €</b>

La présente offre est acceptée

A .....  
 Le .....

Signature numérique de rachid kander  
 DN : c=FR, o=assembli, ou=0002 860200310, cn=rachid kander, sn=kander, givenName=rachid, serialNumber=51b637d3df14de6d1d99ae4556b7c6263c923dbd, 2.5.4.97=NTRFR-860200310  
 Date : 2026.01.09 08:54:16 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du .....

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature**

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
 Reçu en préfecture le 14/01/2026  
 Publié le  
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE



Maitre d'Ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE</b> 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	<b>Assemblia Mandataire</b> au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	<b>M2026.07</b>
Information CHORUS :	<a href="https://chorus-pro.gouv.fr">https://chorus-pro.gouv.fr</a> SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	<b>737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)</b>
Intitulé du lot :	<b>LOT 07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM</b>
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire	<b>Nom Entreprise :</b> <b>Adresse :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>Mail :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>Tél :</b> Cliquez ici pour taper du texte. <b>SIRET :</b> Cliquez ici pour taper du texte.
-----------	--

## 1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-CŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRIERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVELLEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

## 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
158 GRANDE RUE BP 23  
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne  
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE  
91 AV JB MARROU  
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

## 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

**N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	5C PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR MR JOHAN CALMIER
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	PRESIDENT
Agissant pour le compte de la société	S.A.S PERRET ET ASSOCIES
PME	Choisissez un élément.
Adresse	RN9 – ZAC DE LA NOVIALLE – 63670 LA ROCHE BLANCHE
Téléphone	04.73.79.12.69
Adresse courriel	Christian.perret.sa@wanadoo.fr
Numéro SIRET (14 chiffres)	830 753 380 00013
Code APE	4332B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR61 830 753 380

**N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE**

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.

Numéro de TVA intracommunautaire

Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 4 - Dispositions générales

### 4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

### 4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

### 4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

## 5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE :

Prix forfaitaire en euros HT	53 942,83 euros.
Taux de TVA 20%	10 788,57 euros
Prix forfaitaire en euros TTC	64 731,40 euros.

Variantes exigées : ~~ADDITIF HT 1270,00 euros // TTC 1524,00 euros~~  
 Sans objet ~~Stores intérieurs~~ non retenues

Prestations supplémentaires éventuelles :

Lot	Libelle	Montant HT	Montant TTC
07	PSE 7-C BSO en Façade Ouest		
07	PSE 7-D Brise soleil fixes en façade Ouest		
07	PSE 7-F Menuiseries extérieures triple vitrage (surcoût)		

Total OFFRE GLOBALE (BASE + PSE) :

Prix forfaitaire en euros HT	
Taux de TVA 20%	
Prix forfaitaire en euros TTC	

## 6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

## 7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

## 8 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément \***:

- Ouvert au nom de : S.A.S. PERRET ET ASSOCIES  
 pour les prestations suivantes : ...LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM .....  
 Domiciliation : SOCIETE GENERALE CLEROMONT-FERRAND PARDIEU  
 Code banque : 30003 Code guichet : 00640 N° de compte : 00022018901 Clé RIB : 55  
 IBAN : FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155  
 BIC : SOGEFRPP

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**  
 pour les prestations suivantes : .....  
 Domiciliation : .....  
 Code banque : \_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_\_\_  
 IBAN : \_\_\_\_\_  
 BIC : \_\_\_\_\_

(\*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur <sup>1</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		

Total :		
---------	--	--

**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 9 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI


**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.


## 10 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
07	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE

	SOCIETE GENERALE		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PERRET ET ASSOCIES 63670 LA ROCHE BLANCHE			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00640	00022018901	55
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155			
Identification internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

	SOCIETE GENERALE		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PERRET ET ASSOCIES 63670 LA ROCHE BLANCHE			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00640	00022018901	55
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155			
Identification internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

## 11 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (~~nous affirmons~~) sous peine de résiliation du marché à mes (~~nos~~) torts exclusifs que la (~~les~~) société(~~s~~) pour laquelle (~~lesquelles~~) j'interviens (~~nous intervenons~~) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A ..... *la Roche Blanche*  
Le ..... *6.03/09/2025* .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Noivaille  
63670 LA ROCHE BLANCHE  
Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92

groupe.perret.sa@wanadoo.fr

SAS au capital de 100 000 €  
RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332B

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

## LOT 07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Le montant **OFFRE DE BASE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	<b>53 942.83</b>
Taux de TVA 20%	<b>10 788.57</b>
Prix forfaitaire en euros TTC	<b>64 731.40</b>

Le montant **PSE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Lot(s)	Libelle	Montant HT	Montant TTC
07	PSE 7-C BSO en Façade Ouest		
07	PSE 7-D Brise soleil fixes en façade Ouest		
07	PSE 7-F Menuiseries extérieures triple vitrage (surcoût)		

Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	<b>53 942.83</b>
Taux de TVA 20%	<b>10 788.57</b>
Prix forfaitaire en euros TTC	<b>64 731.40</b>

La présente offre est acceptée

A .....  
Le .....

Signature numérique de rachid kander  
DN : c=FR, o=assemblia, ou=0002860200310, cn=rachid kander, sn=kander, givenName=rachid, serialNumber=51b637d3df14de6d1d99ae4556b7c6263c923dbd, 2.5.4.97=NTRFR-860200310  
Date : 2026.01.09 08:53:29 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du .....

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature**

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
 Reçu en préfecture le 14/01/2026  
 Publié le  
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<b>Totaux</b>			

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

D0195\_L

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**  
**EDIFICE**

**Valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Abeille IARD & Santé  
Par l'intermédiaire de  
M SALLIER DOMINIQUE  
Agent Général  
2 ALLEE DES BILLOMS  
03800 GANNAT  
Tél : 04 70 90 02 79  
gannat-centre@abeille-assurances.com  
Immatriculation ORIAS : 07009306  
www.orias.fr

SAS PERRET & ASSOCIES  
RN9 ZAC DE LA NOVIALLE  
ZAC de la Novialle  
63670 LA ROCHE BLANCHE

La société Abeille IARD & Santé certifie que SAS PERRET & ASSOCIES , immatriculé(e) sous le n°830753380, est titulaire d'un contrat EDIFICE en vigueur n° 77744141 garantissant les activités visées ci-après, **à l'exclusion de toute autre**, exercées par l'Assuré lui-même ou par ses sous traitants, dans le cadre d'un contrat de louage ou de sous-traitance et afférentes à des travaux de construction :

● **Pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances :**

**N801 – Menuiseries extérieures et intérieures**

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé :

- extérieures hors verrières, vérandas.
- intérieures, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers, parquets y compris surélevés hors sols sportifs, revêtements, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

**Cette activité comprend les travaux :**

- de châssis de toit y compris la réalisation du chevêtre et raccordement de couverture annexe,
- de façades-rideaux limitées au rez de chaussée ou 3 mètres de hauteur,
- des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- vitrerie non structurelle et miroiterie,
- fermetures – protections : fourniture et pose de rideaux, grilles, persiennes, volets, brises-soleil métalliques, stores, films solaires, portes, jalousies, clôtures, portails y compris systèmes d'automatismes,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.
- de terrasses extérieures en bois naturel ou composite **à l'exception de la réalisation du support en maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture-terrasse et d'éléments de charpente,**
- escaliers et garde-corps.

**Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :**

- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- traitement préventif des bois, **hors curatif.**

**N828 – Blocs portes coupe feu**

Blocs portes coupe feu et pare flammes.

**A804 – Fermetures – Protection**

Fourniture et pose de rideaux, grilles, persiennes, volets, brise-soleil métalliques, stores, films solaires, portes de garage et sectionnelles, jalousies, clôtures **y compris les plots de fondation**, portails.

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires** d'installation et de raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements.

## F802 – Vitrierie – Miroiterie

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, ainsi que les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates.

**Cette activité comprend** la pose de films solaires.

**Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires** d'encadrement des éléments verriers.

### NE SONT PAS COMPRIS :

- les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou vitrage extérieur attaché (VEA),
- les vitrages photovoltaïques.

## S829 Verrières, vérandas

Verrières.

Vérandas d'une portée maximale de 6 mètres en respect des règles professionnelles prescrites par le SNFA, hors réalisation du support en maçonnerie.

## S822 Façades-Rideaux

Réalisation de façades-rideaux, murs rideaux, panneaux de façades quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façades,

- limités à 4 niveaux (R+3 ou 12 mètres de hauteur) dans le cadre de la mise en oeuvre des techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA),
- limités à 6 niveaux (R+5 ou 18 mètres) dans le cadre de la mise en oeuvre de la technique de vitrage extérieur parcloisé (VEP).

## S899 Pergolas

PERGOLAS à ossature aluminium réalisées en respect des règles professionnelles prescrites par le SNFA, hors réalisation du support de maçonnerie.

Sont compris les travaux accessoires et complémentaires :

- d'évacuation des eaux pluviales.
- de toiles et de stores.
- le cas échéant, les raccordements électriques exécutés en respect de la norme NF C 15-100 et notamment une « mise à la terre » des poteaux métalliques réalisée par une entreprise sous-traitante habilitée.

- **Pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances, ou non soumis à l'obligation d'assurance visés à l'article L.243-1-1 du Code des assurances :**

## A803 – Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie.

### Cette activité comprend les travaux de :

- escaliers, garde-corps, fermetures et protections,
- verrières d'intérieur.

### Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

### NE SONT PAS COMPRIS :

- les verrières extérieures, vérandas, murs rideaux et façades rideaux,
- les pergolas, structures et charpentes métalliques, les couvertures.

Pour l'application du contrat, la signification contractuelle du terme **réalisation** et de la **notion des travaux accessoires et/ou complémentaires** est la suivante :

Le terme **réalisation** comprend pour toutes les activités désignées ci-après, la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

La notion des **travaux accessoires et/ou complémentaires**, comprend la réalisation des travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché des travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions listées ci-avant,
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus, pour les garanties de Responsabilité Décennale obligatoire et complémentaire du sous-traitant.  
L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.  
  
aux réclamations formulées pendant la validité de la garantie conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du Code des assurances, pour les autres garanties de responsabilité.
- aux travaux réalisés en **France métropolitaine et Départements et régions d'outre-mer** pour la garantie Responsabilité Civile Décennale obligatoire.  
  
aux dommages survenus en **France métropolitaine**, pour les garanties complémentaires de responsabilité civile décennale.  
  
aux dommages survenus en **France métropolitaine, dans les pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange ainsi que dans les principautés de Monaco et d'Andorre** pour les garanties RC Exploitation et Après Livraison des travaux  
au **MONDE ENTIER**, au titre de missions temporaires à l'étranger *pour moins de trois mois et pour les seuls litiges relevant de la compétence des juridictions françaises ou monégasques* pour la garantie RC Exploitation, **hors réalisation de travaux et/ou de prestations intellectuelles.**
- aux chantiers dont le **coût total de construction HT tous corps d'état**, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000 EUR**.  
Cette somme est portée à **26 000 000 EUR HT** en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard **une franchise absolue par sinistre** au maximum de :
  - **10 000 000 EUR** pour les lots structure et gros-œuvre selon classification de la nomenclature d'activités FFA (fondations spéciales, maçonnerie et béton armé, charpente et structure bois, charpente et structure métallique)
  - **6 000 000 EUR** pour les autres lots**Ces montants ne sont pas cumulables.**
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup> ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup>,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(1)</sup>,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.
- aux travaux ne présentant pas un caractère exceptionnel ou inusuel (Cf définition en annexe).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur qui, après examen et appréciation des éléments, détermine les conditions de garantie et de tarif dans lesquelles une extension pourrait être délivrée.**

<sup>(1)</sup>Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

## GARANTIES - MONTANTS - FRANCHISES

Responsabilité civile Exploitation et Après livraison des travaux		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garanties de base R.C. exploitation</b>		
Dommages corporels, matériels et immatériels	9000000 EUR par sinistre	Franchise de base applicable à l'ensemble des garanties sauf mention contraire ci-dessous : Néant pour les dommages corporels 2500 EUR pour les autres dommages
<b>Dont :</b>		
Accidents du travail ou maladies professionnelles résultant de la faute inexcusable de l'employeur ou de ses substitués	2000000 EUR par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2000000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base, sauf travaux par points chauds : franchise aggravée de 10% mini 4000 EUR - maxi 16000 EUR en cas de non respect des consignes du chapitre "travaux par points chauds" des conditions générales
Dommages immatériels non consécutifs	350000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Dommages aux biens confiés	200000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Pollution accidentelle (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
<b>Garanties de base R.C. après livraison des travaux</b>		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs y compris frais de recherche des désordres	2000000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Néant pour les dommages corporels  2500 EUR pour les dommages matériels et immatériels
<b>Dont :</b>		
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
<b>Extensions facultatives</b>		
Engins spéciaux, matériels de travaux publics	400000 EUR par sinistre	Néant pour les dommages corporels 1500 EUR pour les dommages matériels et immatériels
Dommages immatériels non consécutifs en RC après livraison	350000 EUR par sinistre	4000 EUR

**Assurance de Responsabilité Décennale obligatoire**

Pour les chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 EUR HT.

Cette somme est portée à 26 000 000 EUR HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré.

Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'Assuré devra présenter une demande d'extension des garanties en vue de permettre à l'assureur d'établir l'avenant d'adaptation correspondant. A défaut, l'Assuré encourt l'application de la règle proportionnelle visée à l'article L.121-5 du Code des assurances.

Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garantie de base</b>		
<p>Responsabilité civile décennale obligatoire :</p> <p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Durée et maintien de la garantie :            La garantie s'applique, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	<p>- En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>- Hors Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>- En présence d'un CCRD :            Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>	<p>20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR</p>

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garanties complémentaires avant réception</b>		
Dommages matériels d'Effondrement et menace grave d'effondrement y compris démolition, déblaiement, dépose, démontage	400000 EUR par sinistre	3000 EUR
<b>Garanties complémentaires après réception</b>		
Décennale sous-traitant :  Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.  Durée et maintien de la garantie : Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	6500000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR
Dommages aux existants (1)	200000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 7500 EUR
Dommages intermédiaires (1)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 7500 EUR
Garanties de bon fonctionnement (1)	600000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus
Dommages immatériels consécutifs (1)	300000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus

Pour les opérations de construction dont le coût total prévisionnel n'excède pas 3 000 000 EURHT (Travaux et honoraires compris)

Responsabilité civile décennale des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance (article L.243-1-1 du Code des assurances)		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garantie de base (1)</b>		
Dommages matériels compromettant la solidité et/ou la stabilité de l'ouvrage	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR

(1) y compris lorsque l'Assuré est titulaire d'un contrat de sous-traitance.

Les montants de garanties et franchises visées ci-dessus, sont soumis à revalorisation en fonction de l'évolution, entre la date de prise d'effet du contrat et la date de déclaration du sinistre, de l'indice de référence, selon les modalités prévues aux Conditions générales, à l'exception toutefois du plafond fixé pour les garanties de base RC Exploitation.

### DISPOSITIONS DIVERSES

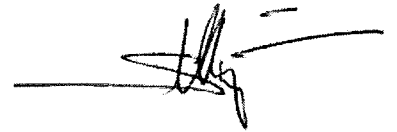
La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait en 1 exemplaire de 8 page(s)

Fait à GANNAT, le 07 Janvier 2025

L'Agent général

**abeille**  
ASSURANCES  
GANNAT CENTRE  
2 ALLEE DES BILLOMS  
03800 GANNAT  
N° Orias : 07009306



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

D0195\_L

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**  
**EDIFICE**

**Valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Abeille IARD & Santé  
Par l'intermédiaire de  
M SALLIER DOMINIQUE  
Agent Général  
2 ALLEE DES BILLOMS  
03800 GANNAT  
Tél : 04 70 90 02 79  
gannat-centre@abeille-assurances.com  
Immatriculation ORIAS : 07009306  
www.orias.fr

SAS PERRET & ASSOCIES  
RN9 ZAC DE LA NOVIALLE  
ZAC de la Novialle  
63670 LA ROCHE BLANCHE

La société Abeille IARD & Santé certifie que SAS PERRET & ASSOCIES , immatriculé(e) sous le n°830753380, est titulaire d'un contrat EDIFICE en vigueur n° 77744141 garantissant les activités visées ci-après, **à l'exclusion de toute autre**, exercées par l'Assuré lui-même ou par ses sous traitants, dans le cadre d'un contrat de louage ou de sous-traitance et afférentes à des travaux de construction :

● **Pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances :**

**N801 – Menuiseries extérieures et intérieures**

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé :

- extérieures hors verrières, vérandas.
- intérieures, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers, parquets y compris surélevés hors sols sportifs, revêtements, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

**Cette activité comprend les travaux :**

- de châssis de toit y compris la réalisation du chevêtre et raccordement de couverture annexe,
- de façades-rideaux limitées au rez de chaussée ou 3 mètres de hauteur,
- des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- vitrerie non structurelle et miroiterie,
- fermetures – protections : fourniture et pose de rideaux, grilles, persiennes, volets, brises-soleil métalliques, stores, films solaires, portes, jalousies, clôtures, portails y compris systèmes d'automatismes,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.
- de terrasses extérieures en bois naturel ou composite **à l'exception de la réalisation du support en maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture-terrasse et d'éléments de charpente,**
- escaliers et garde-corps.

**Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :**

- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- traitement préventif des bois, **hors curatif.**

**N828 – Blocs portes coupe feu**

Blocs portes coupe feu et pare flammes.

**A804 – Fermetures – Protection**

Fourniture et pose de rideaux, grilles, persiennes, volets, brise-soleil métalliques, stores, films solaires, portes de garage et sectionnelles, jalousies, clôtures **y compris les plots de fondation**, portails.

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires** d'installation et de raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements.

## F802 – Vitrerie – Miroiterie

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, ainsi que les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates.

**Cette activité comprend** la pose de films solaires.

**Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires** d'encadrement des éléments verriers.

### NE SONT PAS COMPRIS :

- les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou vitrage extérieur attaché (VEA),
- les vitrages photovoltaïques.

## S829 Verrières, vérandas

Verrières.

Vérandas d'une portée maximale de 6 mètres en respect des règles professionnelles prescrites par le SNFA, hors réalisation du support en maçonnerie.

## S822 Façades-Rideaux

Réalisation de façades-rideaux, murs rideaux, panneaux de façades quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façades,

- limités à 4 niveaux (R+3 ou 12 mètres de hauteur) dans le cadre de la mise en oeuvre des techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA),
- limités à 6 niveaux (R+5 ou 18 mètres) dans le cadre de la mise en oeuvre de la technique de vitrage extérieur parcloisé (VEP).

## S899 Pergolas

PERGOLAS à ossature aluminium réalisées en respect des règles professionnelles prescrites par le SNFA, hors réalisation du support de maçonnerie.

Sont compris les travaux accessoires et complémentaires :

- d'évacuation des eaux pluviales.
- de toiles et de stores.
- le cas échéant, les raccordements électriques exécutés en respect de la norme NF C 15-100 et notamment une « mise à la terre » des poteaux métalliques réalisée par une entreprise sous-traitante habilitée.

- **Pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances, ou non soumis à l'obligation d'assurance visés à l'article L.243-1-1 du Code des assurances :**

## A803 – Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie.

### Cette activité comprend les travaux de :

- escaliers, garde-corps, fermetures et protections,
- verrières d'intérieur.

### Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

### NE SONT PAS COMPRIS :

- les verrières extérieures, vérandas, murs rideaux et façades rideaux,
- les pergolas, structures et charpentes métalliques, les couvertures.

Pour l'application du contrat, la signification contractuelle du terme **réalisation** et de la **notion des travaux accessoires et/ou complémentaires** est la suivante :

Le terme **réalisation** comprend pour toutes les activités désignées ci-après, la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

La notion des **travaux accessoires et/ou complémentaires**, comprend la réalisation des travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché des travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions listées ci-avant,
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus, pour les garanties de Responsabilité Décennale obligatoire et complémentaire du sous-traitant.  
L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.  
  
aux réclamations formulées pendant la validité de la garantie conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du Code des assurances, pour les autres garanties de responsabilité.
- aux travaux réalisés en **France métropolitaine et Départements et régions d'outre-mer** pour la garantie Responsabilité Civile Décennale obligatoire.  
  
aux dommages survenus en **France métropolitaine**, pour les garanties complémentaires de responsabilité civile décennale.  
  
aux dommages survenus en **France métropolitaine, dans les pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange ainsi que dans les principautés de Monaco et d'Andorre** pour les garanties RC Exploitation et Après Livraison des travaux  
au **MONDE ENTIER**, au titre de missions temporaires à l'étranger *pour moins de trois mois et pour les seuls litiges relevant de la compétence des juridictions françaises ou monégasques* pour la garantie RC Exploitation, **hors réalisation de travaux et/ou de prestations intellectuelles.**
- aux chantiers dont le **coût total de construction HT tous corps d'état**, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000 EUR**.  
Cette somme est portée à **26 000 000 EUR HT** en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard **une franchise absolue par sinistre** au maximum de :
  - **10 000 000 EUR** pour les lots structure et gros-œuvre selon classification de la nomenclature d'activités FFA (fondations spéciales, maçonnerie et béton armé, charpente et structure bois, charpente et structure métallique)
  - **6 000 000 EUR** pour les autres lots**Ces montants ne sont pas cumulables.**
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup> ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup>,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(1)</sup>,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.
- aux travaux ne présentant pas un caractère exceptionnel ou inusuel (Cf définition en annexe).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur qui, après examen et appréciation des éléments, détermine les conditions de garantie et de tarif dans lesquelles une extension pourrait être délivrée.**

<sup>(1)</sup>Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

## GARANTIES - MONTANTS - FRANCHISES

Responsabilité civile Exploitation et Après livraison des travaux		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garanties de base R.C. exploitation</b>		
Dommages corporels, matériels et immatériels	9000000 EUR par sinistre	Franchise de base applicable à l'ensemble des garanties sauf mention contraire ci-dessous : Néant pour les dommages corporels 2500 EUR pour les autres dommages
<b>Dont :</b>		
Accidents du travail ou maladies professionnelles résultant de la faute inexcusable de l'employeur ou de ses substitués	2000000 EUR par année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2000000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base, sauf travaux par points chauds : franchise aggravée de 10% mini 4000 EUR - maxi 16000 EUR en cas de non respect des consignes du chapitre "travaux par points chauds" des conditions générales
Dommages immatériels non consécutifs	350000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Dommages aux biens confiés	200000 EUR par sinistre	Application de la franchise de base
Pollution accidentelle (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
<b>Garanties de base R.C. après livraison des travaux</b>		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs y compris frais de recherche des désordres	2000000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Néant pour les dommages corporels  2500 EUR pour les dommages matériels et immatériels
<b>Dont :</b>		
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	Application de la franchise de base
<b>Extensions facultatives</b>		
Engins spéciaux, matériels de travaux publics	400000 EUR par sinistre	Néant pour les dommages corporels 1500 EUR pour les dommages matériels et immatériels
Dommages immatériels non consécutifs en RC après livraison	350000 EUR par sinistre	4000 EUR

**Assurance de Responsabilité Décennale obligatoire**

Pour les chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 EUR HT.

Cette somme est portée à 26 000 000 EUR HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré.

Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'Assuré devra présenter une demande d'extension des garanties en vue de permettre à l'assureur d'établir l'avenant d'adaptation correspondant. A défaut, l'Assuré encourt l'application de la règle proportionnelle visée à l'article L.121-5 du Code des assurances.

Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garantie de base</b>		
<p>Responsabilité civile décennale obligatoire :</p> <p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Durée et maintien de la garantie :                      La garantie s'applique, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	<p>- En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>- Hors Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>- En présence d'un CCRD :                      Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>	<p>20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR</p>

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Responsabilité civile décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par l'article L.241-1 du Code des assurances		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garanties complémentaires avant réception</b>		
Dommages matériels d'Effondrement et menace grave d'effondrement y compris démolition, déblaiement, dépose, démontage	400000 EUR par sinistre	3000 EUR
<b>Garanties complémentaires après réception</b>		
Décennale sous-traitant :  Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.  Durée et maintien de la garantie : Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	6500000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR
Dommages aux existants (1)	200000 EUR par sinistre	20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 7500 EUR
Dommages intermédiaires (1)	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	20% du montant des dommages avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 7500 EUR
Garanties de bon fonctionnement (1)	600000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus
Dommages immatériels consécutifs (1)	300000 EUR par sinistre	Voir franchise ci-dessus

Pour les opérations de construction dont le coût total prévisionnel n'excède pas 3 000 000 EURHT (Travaux et honoraires compris)

Responsabilité civile décennale des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance (article L.243-1-1 du Code des assurances)		
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Garantie de base (1)</b>		
Dommages matériels compromettant la solidité et/ou la stabilité de l'ouvrage	500000 EUR par sinistre et par année d'assurance	20% du montant des dommages avec un minimum de 3500 EUR et un maximum de 15000 EUR

(1) y compris lorsque l'Assuré est titulaire d'un contrat de sous-traitance.

Les montants de garanties et franchises visées ci-dessus, sont soumis à revalorisation en fonction de l'évolution, entre la date de prise d'effet du contrat et la date de déclaration du sinistre, de l'indice de référence, selon les modalités prévues aux Conditions générales, à l'exception toutefois du plafond fixé pour les garanties de base RC Exploitation.

### DISPOSITIONS DIVERSES

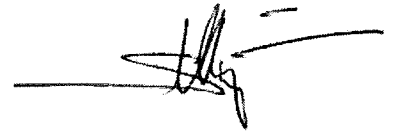
La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait en 1 exemplaire de 8 page(s)

Fait à GANNAT, le 07 Janvier 2025

L'Agent général

**abeille**  
ASSURANCES  
GANNAT CENTRE  
2 ALLEE DES BILLOMS  
03800 GANNAT  
N° Orias : 07009306



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**  
**TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 21161610

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE** *Name of the company* :  
SAS SAS PERRET ET ASSOCIES

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT** *Address of the main establishment* :  
ZAC DE LA NOVIALLE GERGOVI  
63670 LA ROCHE BLANCHE

N° **SIREN** *Tax identification number (SIREN number)* : 830753380

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes  
*is in good standing with respect to the following tax obligations* :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA  
*Filing of corporate income tax and VAT returns*
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>  
*Payment of VAT*
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>  
*Payment of corporate income tax*

**Date de délivrance** *Date of issue* : 21/10/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CLERMONT-FERRAND  
EQUIPE IFU  
BRD BERTHELOT  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
LMMeJV 8h30-12h30  
Tél. : 0473432000  
SIE.CLERMONT-FD@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Je soussigné SC Participations, Président, agissant  
au nom de la SAS PERRET ET ASSOCIES, RN9, ZAC de  
LA NOVIALLE, 63670 LA ROCHE BLANCHE, atteste  
sur l'honneur que la présente photocopie est conforme  
à l'original  
LA ROCHE BLANCHE  
le 21/10/2025.

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Novialle  
63670 LA ROCHE BLANCHE  
Tél. : 04 73 79 12 68 - Fax : 04 73 79 10 92  
christian.perret.sa@wanadoo.fr  
SAS au capital de 100 000 €  
RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332Z



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**  
**TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 21161610

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE** *Name of the company* :  
SAS SAS PERRET ET ASSOCIES

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT** *Address of the main establishment* :  
ZAC DE LA NOVIALLE GERGOVI  
63670 LA ROCHE BLANCHE

N° **SIREN** *Tax identification number (SIREN number)* : 830753380

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes  
*is in good standing with respect to the following tax obligations* :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA  
*Filing of corporate income tax and VAT returns*
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>  
*Payment of VAT*
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>  
*Payment of corporate income tax*

**Date de délivrance** *Date of issue* : 21/10/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CLERMONT-FERRAND  
EQUIPE IFU  
BRD BERTHELOT  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
LMMeJV 8h30-12h30  
Tél. : 0473432000  
SIE.CLERMONT-FD@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Je soussigné SC Participations, Président, agissant  
au nom de la SAS PERRET ET ASSOCIES, RNS, ZAC de  
LA NOVIALLE, 63670 LA ROCHE BLANCHE, atteste  
sur l'honneur que la présente photocopie est conforme  
à l'original  
LA ROCHE BLANCHE  
le 21/10/2025.

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Novialle  
63670 LA ROCHE BLANCHE  
Tél. : 04 73 79 12 68 - Fax : 04 73 79 10 92  
christian.perret.sa@wanadoo.fr  
SAS au capital de 100 000 €  
RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332Z

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné ..... SC Participations Président .....  
 Représentant l'entreprise ..... SAS PERRET ET ASSOCIES .....

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

**a) Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ; *et article L. 2141.1 à L. 2141.5 et L. 2141.7 et L. 2141.11*  
 - ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

**b) Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;  
 - pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Egalité entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, d'une condamnation définitive pour l'infraction à l'article L. 225-1 du code pénal. Cette infraction est constituée par toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre les personnes physiques ou les personnes morales, notamment à raison de leur sexe.

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour l'infraction mentionnée à l'article L. 1146-1 du code du travail. Cette infraction est constituée par la méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du même code (discrimination à l'embauche ou à l'occasion d'un renouvellement du contrat ou d'une mutation, ainsi qu'en matière de rémunération, de formation, d'affectation ou de promotion, notamment en considération du sexe.

- avoir respecté les obligations de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : au 31 décembre de l'année précédente celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation, avoir mené la négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail et, à la date de la soumission, avoir réalisé ou engagé la régularisation de la situation au regard de l'obligation de négociation fixée par l'article L.2242-5 du code du travail.

**h) Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

i) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

Nom et qualité du signataire : *SC Participations Président*  
Fait à *LA ROCHE BLANCHE*  
le *11/11/2025*  
Signature,

Mis à jour le 9 septembre 2014

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Novialle

63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92

christian.perret.sa@wanadoo.fr

SAS au capital de 100 000 €

RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13

TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332B

## DECLARATION RELATIVE A LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIES ETRANGERS SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL \* (APPLICATION DE L'ARTICLE D8254-2 DU CODE DU TRAVAIL)

\* Tout salarié ressortissant d'un pays autre que ceux listés ci-dessous :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Je soussigné, (Nom et Prénom) 5C PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR MR JOHAN CALMIER.....

Agissant en qualité PRESIDENT

de l'entreprise S.A.S. PERRET ET ASSOCIES

Adresse RN9 --- ZAC DE LA NOVIALLE --- 63670 LA ROCHE BLANCHE

Siret : 830 753 380 00013

Atteste sur l'honneur que la société n'emploie pas de salariés soumis à l'autorisation de travail en France

Atteste sur l'honneur que la société emploie les salariés suivants soumis à l'autorisation de travail en France.

Cette liste a été établie à partir du registre unique du personnel :

Nom	Prénom	Nationalité	Date d'embauche	Type du titre valant autorisation de travail	N° du titre valant autorisation de travail
SANOGO	ANLIDOU	IVOIRIENNE	02/09/2024	CARTE DE SEJOUR	5UTL91NK3 03/2027

Je m'engage à renvoyer au donneur d'ordre le présent document mis à jour dès qu'une modification interviendra dans la composition du personnel employé.

Fait à : LA ROCHE BLANCHE Le : 22 SEPTEMBRE 2025

Cachet et signature

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Novialle  
63670 LA ROCHE BLANCHE  
Tél. : 04 73 79 12 89 - Fax : 04 73 79 10 92  
christian.perret.sa@wanadoo.fr

SAS au capital de 100 000 €  
RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
TVA FR 61 830 753 380 - APE 43320

**CODE DE SÉCURITÉ**  
**CLJ5DU1AZB5VZM3**

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

**SAS PERRET ET ASSOCIES**  
**RN 9 - ZAC DE LA NOVI**  
**63670 LA ROCHE BLANCHE**

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,

*L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*

- pour une masse salariale de 29753 euros,
- au titre du mois de août 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
RN 9 ZAC DE LA NOVIALLE	63670 LA ROCHE BLANCHE	83075338000013

**ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 31/08/2025.

*Je soussigné SC Participations, Président, agissant au nom de la SAS PERRET ET ASSOCIES, RN9, ZAC de la NOVIALLE, 63670 LA ROCHE BLANCHE, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original de la ROCHE BLANCHE le 18/09/2025*

Fait à : CLERMONT-FERRAND  
le : 18/09/2025  
La Directrice, Olivia GRANGERODET



**SAS PERRET ET ASSOCIES**  
63670 LA ROCHE BLANCHE  
Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92  
christian.perret.sa@wanadoo.fr

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.  
\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

SAS au capital de 100 000 €  
RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13  
TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332Z

**ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

**CODE DE SÉCURITÉ**

CLJ5DU1AZB5VZM3

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

**SAS PERRET ET ASSOCIES**  
RN 9 - ZAC DE LA NOVI  
63670 LA ROCHE BLANCHE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,

*L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*

- pour une masse salariale de 29753 euros,

- au titre du mois de août 2025,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

**ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS**

**NUMÉRO SIRET**

RN 9  
ZAC DE LA NOVIALLE

63670 LA ROCHE BLANCHE

8307533800013

**ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 31/08/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND  
le : 18/09/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

*Je soussigné SC Participations, Président, agissant au nom de la SAS PERRET ET ASSOCIES, RN9, ZAC de la NOVIALLE, 63670 LA ROCHE BLANCHE, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original de la ROCHE BLANCHE le 18/09/2025*

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

**SAS PERRET ET ASSOCIES**

63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92

[christian.perret.sa@wanadoo.fr](mailto:christian.perret.sa@wanadoo.fr)

SAS au capital de 100 000 €

RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13

TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332Z



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné ..... SC Participations Président .....  
 Représentant l'entreprise ..... SAS PERRET ET ASSOCIES .....

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

**a) Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ; *et article L. 2141.1 à L. 2141.5 et L. 2141.7 et L. 2141.11*  
 - ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

**b) Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;  
 - pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Egalité entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, d'une condamnation définitive pour l'infraction à l'article L. 225-1 du code pénal. Cette infraction est constituée par toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre les personnes physiques ou les personnes morales, notamment à raison de leur sexe.

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour l'infraction mentionnée à l'article L. 1146-1 du code du travail. Cette infraction est constituée par la méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du même code (discrimination à l'embauche ou à l'occasion d'un renouvellement du contrat ou d'une mutation, ainsi qu'en matière de rémunération, de formation, d'affectation ou de promotion, notamment en considération du sexe.

- avoir respecté les obligations de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : au 31 décembre de l'année précédente celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation, avoir mené la négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail et, à la date de la soumission, avoir réalisé ou engagé la régularisation de la situation au regard de l'obligation de négociation fixée par l'article L.2242-5 du code du travail.

**h) Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

i) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

Nom et qualité du signataire : *SC Participations Président*  
Fait à *LA ROCHE BLANCHE*  
le *11/11/2025*  
Signature,

Mis à jour le 9 septembre 2014

**SAS PERRET & ASSOCIES**

ZAC La Novialle

63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92

christian.perret.sa@wanadoo.fr

SAS au capital de 100 000 €

RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13

TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332B

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

SAS PERRET ET ASSOCIES

ID : 063-200071199-20251104-CGPL\_2025\_192\_4-DE

63370 LA ROCHE BLANCHE

**Objet : OP 737 – Restructuration et extension de l’Espace culturel de Randan (63)**

*Analyse des offres - Demande de précisions - Négociation*

*Lot 07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM*

Votre réponse a bien été prise en compte dans le cadre de la consultation et porte votre **offre globale finale à 53 942,83 €HT.**

Cependant, au regard des éléments que vous nous avez fournis, nous vous saurions gré de nous confirmer que votre nouvelle offre prend bien en compte le point suivant :

QUESTIONS/

• **Confirmer que l’ensemble des prestations de contrôle d’accès sont bien prévu dans votre offre conformément au CCTP.**

**Nous vous offrons la possibilité de régulariser cet oubli, sans quoi votre offre sera considérée comme irrecevable au titre qu’elle sera incomplète des précisions demandées lors de la négociation.**

En complément, dans le cadre cette opération et conformément à l’article 2.1 du Règlement de Consultation, le délai de validité de votre offre était fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Ce délai étant aujourd’hui dépassé ou sur le point de l’être, **nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer la validité de votre offre pour 3 mois supplémentaires et nous confirmer votre disponibilité pour un OS qui sera réalisé au plus tard fin Novembre 2025.**

**REPONSES ENTREPRISE PERRET :**

**1/** Nous confirmons que la prestation de contrôle d’accès et conforme au CCTP article 7.2.1.2.

**2/** Nous confirmons la validité de notre offre pour 3 mois supplémentaires, nous maintenons notre offre.

Fait le 10 octobre 2025

A LA ROCHE BLANCHE

**SAS PERRET ET ASSOCIES**

ZAC de Gergovie

63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél. 04 73 79 12 69 - Fax 04 73 79 10 92

Siret 830 753 380 00013

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE

## CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

4, place des Charmes  
63310 RANDAN

SAS PERRET ET ASSOCIES

ZAC de Gergovie

63670 LA ROCHE BLANCHE

Tél : 04 73 79 12 69 - Fax 04 73 79 10 92

Siret 830 753 880 00013

LOT 9 - SERRURERIE

le 03/12/2025

## Appel d'offre PHASE DCE

<u>MAITRE D'OUVRAGE</u>	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE 158, Grande rue 63260 AIGUEPERSE	
<u>MAITRISE D'OEUVRE</u>	
<u>ARCHITECTE</u>	<u>BE STRUCTURE</u>
PERICHON JALICON 91, av. J.B. Marrou 63122 CEYRAT Tél : 04.73.31.93.93 - Fax : 04.73.31.93.94 Mél : contact@perichon.archi	ITC 9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04.73.26.58.58 - Mél : infp@itc-be.fr
<u>BE FLUIDES</u>	<u>ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION</u>
AUVERFLUID 1, rue des Carrières 63119 CHATEAUGAY Tél : 04.73.78.01.23 - Mél : contact@auverfluid.fr	CS2N Economie de la construction 78 rue St Maur 75 011 PARIS Tél : 04.73.91.93.93 - Mél : contact@cs2n.fr



Rédacteur :  
Vérificateur :  
Chef de projet :

N° Affaire :  
Indice :  
Date : 21/02/25

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT	
<b>Lot</b>	<b>SERRURERIE</b>						
9.2	<b>EXTENSIONS</b>						
	<b>MULTIACTIVITE</b>						
9.2.1	<b>BLOCS PORTES &amp; TRAPPE</b>						
9.2.1.1	Blocs portes isolants en acier thermolaqué à 2 vantaux type AP-a						
	Suivant CCTP						
9.2.1.1.1	- Bloc-porte de 0.93+0.93 / 2.10 m Hr environ - ferrage à condamnation avec BAP (Rw+Ctr ≥ 35 dB)						
	- Bloc-porte IS 3 UP						
	Nombre :						
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :						
	REZ-DE-CHAUSSEE :						
	SALLE MULTI-ACTIVITES / FACADE EST :	1 U					
		=		1 U			
			U	1	1	4 120,00	4 120,00
9.2.1.1.2	- Bloc-porte de 0.93+0.93 / 2.10 m Hr environ - ferrage à condamnation (Rw+Ctr ≥ 29 dB)						
	Nombre :						
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :						
	REZ-DE-CHAUSSEE :						
	RGT 2 / FACADE EST :	1 U					
		=		1 U			
			U	1	1	4 016,00	4 016,00
9.2.1.3	Trappe de plafonds CF 1 Heure à ouverture assistée par vérins hydraulique avec dispositif anti-chute - Rw+C ≥ 45 dB						
	Suivant CCTP						
9.2.1.3.1	- Trappe de plafonds de 0.80 / 1.20 m de section environ						
	Nombre :						
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :						
	REZ-DE-CHAUSSEE :						
	RANGEMENT 2 :	1 U					
		=		1 U			
			U	1	1	4 495,00	4 495,00
9.2.2	<b>GARDE-CORPS &amp; MAINS COURANTES</b>						
9.2.2.1	Garde-corps intérieurs en acier thermolaqué						
	- Hauteur 1.00 m environ						
	- Suivant CCTP						
	Linéaire théorique :						
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :						
	NIVEAU R+1 :						
	DEGAGEMENT DE SECURITE : Au droit du vide sur gradins.	7,90 ML					
		=		7,90 ML			
			ML	7,90	7,90	445,00	3 515,50
9.2.2.2	Garde-corps coulissants intérieurs en acier thermolaqué						
	- Hauteur 1.00 m environ						
	- Suivant CCTP						
	Linéaire théorique :						
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :						
	NIVEAU R+1 :						
	DEGAGEMENT DE SECURITE : Au droit du vide sur gradins.	1.40+0.90 =	2,30 ML				
		=		2,30 ML			
			ML	2,30	2,50	290,00	725,00
9.2.2.6	Mains courantes extérieures sur piétements en acier thermolaqué						
	Suivant CCTP						
	Linéaire théorique :						



Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	<p><i>Surface théorique :</i></p> <p><i>Localisation : Pour l'écran en toiture de la protection acoustique de la PAC :</i></p> $4.05 * ((3.00 + 3.20) / 2) = \frac{12,56}{=} 12,56 \text{ M2}$					
			12,56	12,56	550,00	6 908,00
9.2.3.5	<p><b>Echelle à crinoline en acier galvanisé</b></p> <p>- Dimension du palier : 70x70 cm environ.                      - Hauteur du garde-corps : 100 cm environ.                      - Hauteur de la crinoline : 800 cm environ.                      - Suivant CCTP</p> <p><i>Nombre :</i></p> <p><i>Localisation : Pour l'échelle "à crinoline" extérieure :</i></p> $1 \text{ U}$					
			1	1	5 017,00	5 017,00
9.2.3.6	<p><b>Racks en acier galvanisé pour vélos</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p><i>Nombre :</i></p> <p><i>Localisation : PREVISION :</i></p> $10 \text{ U}$					
			10	10	110,00	1 100,00
9.2.3.9	<p><b>Boîte aux lettres individuelle extérieure encastrée</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p><i>Nombre :</i></p> <p><i>Localisation : Pour 1 boîte à lettres individuelle extérieure sur pieds compris fondations :</i></p> $1 \text{ U}$					
			1	1	425,00	425,00
9.2.3.11	<p><b>Échelles intérieures en aluminium</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p><i>Linéaire théorique :</i></p> <p><i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES :                      REZ-DE-CHAUSSEE :                      RANGEMENT 2 :</i></p> $4,00 \text{ ML}$					
			4,00	4,00	165,00	660,00
9.2.3.12	<p><b>Portails coulissants motorisés en acier thermolaqué</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p>9.2.3.12.1 - Portail de 6.00 / 1.80 m Hr environ</p> <p><i>Nombre :</i></p> <p><i>Localisation : Pour les 2 portails coulissants motorisés pour entrée et sortie de la parcelle :</i></p> $1 \text{ U}$					
			1	1	7 739,00	7 739,00
9.2.3.12.2	<p>- Portail de 6.00 / 1.20 m Hr environ</p> <p><i>Nombre :</i></p> <p><i>Localisation : Pour les 2 portails coulissants motorisés pour entrée et sortie de la parcelle :</i></p> $1 \text{ U}$					
			1	1	7 540,00	7 540,00
9.2.3.13	<p><b>Protection d'onduleur en acier galvanisé</b></p> <p>- Dimensions : 80 / 50 / 50 cm Hr environ                      - Suivant CCTP</p> <p><i>Nombre :</i></p>					

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	Localisation : TOITURE TERRASSE : 1U  1 U =			1 U		
9.2.3.14	<b>Platines pour ancrage individuel</b> Suivant CCTP Nombre : Localisation : LOCAL CTA	U	1	1	762,00	762,00
	2 U =			2 U		
9.2.3.16	<b>Grill scénique motorisé support de luminaire</b> Nombre : Localisation : Pour le grill support de luminaire et matériel sonore :	U	2	2	1 290,00	2 580,00
	1 U =			1 U		
9.2.1	<b>MEDIATHEQUE</b>	U	1	1	14 045,00	14 045,00
9.2.1.1	<b>BLOCS PORTES &amp; TRAPPE</b>					
9.2.1.2	Blocs portes isolants en acier thermolaqué à 1 vantail type AP-b Suivant CCTP					
9.2.1.2.1	- Bloc-porte de 1.00 / 2.10 m Hr environ - ferrage à condamnation (Rw+Ctr ≥ 29 dB) Nombre : Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : LOCAL POUBELLES / FACADE EST :					
	1 U =			1 U		
9.2.1.2.2	- Bloc-porte de 1.20 / 2.10 m Hr environ - ferrage à condamnation (Rw+Ctr ≥ 29 dB) Nombre : Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : LOCAL POUBELLES / FACADE OUEST :	U	1	1	2 471,00	2 471,00
	1 U =			1 U		
9.2.2	<b>GARDE-CORPS &amp; MAINS COURANTES</b>					
9.2.2.3	<b>Garde-corps extérieurs en acier thermolaqué</b> - Hauteur 1.02 m environ - Suivant CCTP Linéaire théorique : Localisation : TERRASSE EXTERIEURE :					
	1.00+1.50 = 2,50 ML 2.50+2.00+12.20+0.40 = 17,10 ML 7,00 ML R// 3,00 ML =			29,60 ML		
		ML	29,60	29,60	185,00	5 476,00
9.2.2.5	<b>Mains courantes extérieures en acier thermolaqué</b> Suivant CCTP Linéaire théorique : Localisation : TERRASSE EXTERIEURE :					
	7,00 ML =			7,00 ML		
		ML	7,00	7,00	135,00	945,00

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
9.2.2.7	<p><b>Lisses d'ouvertures extérieures en acier thermolaqué</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p>Linéaire théorique :</p> <p>Localisation : <i>MEDIATHEQUE</i> :</p> <p>FACADE OUEST :</p> <p>NIVEAU R+1 :</p> <p>0.70*2 = <math>\frac{1,40}{=}</math> ML</p>		1,40 ML			
				1,40 ML		
		ML	1,40	1,40	225,00	315,00
9.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.2.3.2	<p><b>Grilles de ventilation en aluminium thermolaqué</b></p> <p>Suivant CCTP</p>					
9.2.3.2.1	<p><b>- Grilles de 0.50 / 0.50 m Hr environ</b></p> <p>Nombre :</p> <p>Localisation : <i>PREVISION</i> :</p> <p><math>\frac{2}{=}</math> U</p>		2 U			
				2 U		
		U	2	2	325,00	650,00
9.2.3.2.2	<p><b>- Grilles de Ø 100 mm environ</b></p> <p>Nombre :</p> <p>Localisation : <i>PREVISION</i> :</p> <p><math>\frac{2}{=}</math> U</p>		2 U			
				2 U		
		U	2	2	255,00	510,00
9.2.3.7	<p><b>Bandes d'éveils à la vigilance podotactiles en dalles inox</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p>Linéaire théorique :</p> <p>Localisation : <i>En partie haute de l'escalier d'accès à la TERRASSE EXTERIEURE</i> :</p> <p><math>\frac{1,60}{=}</math> ML</p>		1,60 ML			
				1,60 ML		
		ML	1,60	1,60	650,00	1 040,00
9.2.3.8	<p><b>Nez de marches rapportés en inox</b></p> <p>Suivant CCTP</p> <p>Linéaire théorique :</p> <p>Localisation : <i>Au droit de l'escalier d'accès à la TERRASSE EXTERIEURE</i> :</p> <p>1.30*22 = <math>\frac{28,60}{=}</math> ML</p>		28,60 ML			
				28,60 ML		
		ML	28,60	28,60	50,00	1 430,00
9.2.3.10	<p><b>Volet et conduit d'insertion pour boîtes de retour en acier thermolaqué</b></p> <p>- Dimension : 60 / 30 cm environ</p> <p>- Suivant CCTP</p> <p>Nombre :</p> <p>Localisation : <i>Pour le volet et conduit d'insertion pour boîtes de retour en acier thermolaqué en façade OUEST, à réaliser entre la façade et la réserve :</i></p> <p><math>\frac{1}{=}</math> U</p>		1 U			
				1 U		
		U	1	1	625,00	625,00
9.2.1	<b>ALSH</b>					
9.2.2	<b>BLOCS PORTES &amp; TRAPPE</b>					
9.2.2.1	<p><b>GARDE-CORPS &amp; MAINS COURANTES</b></p> <p><b>Garde-corps intérieurs en acier thermolaqué</b></p> <p>- Hauteur 1.00 m environ</p> <p>- Suivant CCTP</p> <p>Linéaire théorique :</p> <p>Localisation : <i>ALSH :</i></p> <p>Du <i>REZ-DE-CHAUSSEE</i> au <i>NIVEAU R+1</i> :</p> <p>Côté intérieur de l'escalier intérieur :</p> <p>(2.30*2)*1.10 = 5,06 ML</p>					

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	1,70 ML =					
			6,76 ML			
9.2.2.4	<b>Mains courantes intérieures en acier thermolaqué</b> Suivant CCTP <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 :</i> $(2.30*2+1.70*2)*1.10 =$ 8,80 ML $1.50*2+3.00+0.50+0.30 =$ 6,80 ML R// 3,00 ML =		6,76	6,76	225,00	1 521,00
			18,60 ML			
9.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.2.3.2	<b>Grilles de ventilation en aluminium thermolaqué</b> Suivant CCTP					
9.2.3.2.1	- Grilles de 0.50 / 0.50 m Hr environ <i>Nombre :</i> <i>Localisation : PREVISION :</i>					
	2 U =					
			2 U			
9.2.3.15	<b>Ensemble de fermeture avec portillon à 1 vantail OF en acier thermolaqué à barreudages de 1.02 m H environ type S-101</b> Suivant CCTP					
9.2.3.15.1	- Ensemble de fermeture de 1.32 / 1.02 m Hr environ <i>Nombre :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> <i>ACCES TERRASSE :</i>					
	1 U =					
			1 U			
9.2.3.15.2	- Plus-value pour portillon de 0.93 / 1.02 m Hr environ <i>Nombre :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> <i>ACCES TERRASSE :</i>					
	1 U =					
			1 U			
9.2.4	<b>PSE n°9.E - Mains courantes intérieures en acier thermolaqué</b> Suivant CCTP					
9.2.4.1	<b>MULTIACTIVITE</b> <b>Mains courantes intérieures en acier thermolaqué</b> <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : Pour les mains courantes côté extérieur au droit des deux escaliers du gradin rétractable :</i> $7.30*2 =$ 14,60 ML =					
			14,60 ML			
			14,60	14,60	135,00	1 971,00
<b>EXTENSIONS</b>						

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	<b>Total H.T. :</b>					<b>125 389,60 €</b>
	<b>Total T.V.A. (20%) :</b>					<b>25 077,92 €</b>
	<b>Total T.T.C. :</b>					<b>150 467,52 €</b>
9.3	<b>EXISTANT</b>					
	<b>MEDIATHEQUE</b>					
9.3.1	<b>GARDE-CORPS</b>					
9.3.1.2	Dépose soignée, restauration, adaptation et repose de garde-corps d'ouvertures existants Suivant CCTP <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i> <i>FACADE NORD :</i> <i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i> 0.93*4 =		3,72 ML			
				3,72 ML		
		ML	3,72	3,72	510,00	1 897,20
9.3.1.3	Garde-corps d'ouvertures en acier thermolaqué à l'identique de l'existant Suivant CCTP <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i> <i>FACADE NORD :</i> <i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i> 1.12*2 =		2,24 ML			
				2,24 ML		
		ML	2,24	2,24	850,00	1 904,00
9.3.2	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.3.2.2	Restauration complète de portail métallique à 2 vantaux existant conservé Suivant CCTP <i>Surface théorique :</i> <i>Localisation : Pour la restauration complète du portail existant à 2 vantaux conservés :</i> 3.20*2.00 =		6,40 M2			
				6,40 M2		
		M2	6,40	6,40	480,00	3 072,00
9.3.2.3	Restauration complète de portillon métallique à 1 vantail existant conservé - Compris l'ensemble des accessoires pour mise en place d'un contrôle d'accès. - Suivant CCTP <i>Surface théorique :</i> <i>Localisation : Pour la restauration complète du portillon existant à 1 vantail conservé :</i> 1.00*2.00 =		2,00 M2			
				2,00 M2		
		M2	2,00	2,00	480,00	960,00
9.3.1	<b>ALSH</b>					
9.3.1.1	<b>GARDE-CORPS</b>					
9.3.1.1	Lisses d'ouvertures extérieures en acier thermolaqué Suivant CCTP <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>FACADE SUD :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> 1.12*10 =		11,20 ML			
	R//		3,00 ML			
				14,20 ML		
		ML	14,20	14,20	125,00	1 775,00
9.3.1.2	Dépose soignée, restauration, adaptation et repose de garde-corps d'ouvertures existants Suivant CCTP					

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	<i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>FACADE NORD :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> 1.02*4 = $\frac{4,08}{=}$ ML		4,08	4,08	450,00	1 836,00
9.3.1.3	Garde-corps d'ouvertures en acier thermolaqué à l'identique de l'existant Suivant CCTP <i>Linéaire théorique :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>FACADE NORD :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> 1.12*2 = $\frac{2,24}{=}$ ML		2,24	2,24	650,00	1 456,00
9.3.2	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.3.2.1	Grilles de ventilation en aluminium thermolaqué type AV- a Suivant CCTP 9.3.2.1.1 - Grilles de ventilation de 0.84 / 1.18 m de section environ <i>Nombre :</i> <i>Localisation : ALSH :</i> <i>NIVEAU R+2 :</i> <i>FACADE NORD :</i> $\frac{2}{=}$ U		2	2	980,00	1 960,00
<b>EXISTANT</b>						
<b>Total H.T. :</b>						<b>14 860,20 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>						<b>2 972,04 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>						<b>17 832,24 €</b>

**RECAPITULATIF**  
**Lot n°9 SERRURERIE**

**RECAPITULATIF DES CHAPITRES**

<b>9.2 - EXTENSIONS</b>	<b>125 389,60 €</b>
- MULTIACTIVITE	101 949,60 €
- 9.2.1 - BLOCS PORTES & TRAPPE	12 631,00 €
- 9.2.2 - GARDE-CORPS & MAINS COURANTES	9 712,60 €
- 9.2.3 - OUVRAGES DIVERS	79 606,00 €
- MEDIATHEQUE	16 353,00 €
- 9.2.1 - BLOCS PORTES & TRAPPE	5 362,00 €
- 9.2.2 - GARDE-CORPS & MAINS COURANTES	6 736,00 €
- 9.2.3 - OUVRAGES DIVERS	4 255,00 €
- ALSH	7 087,00 €
- 9.2.1 - BLOCS PORTES & TRAPPE	0,00 €
- 9.2.2 - GARDE-CORPS & MAINS COURANTES	4 032,00 €
- 9.2.3 - OUVRAGES DIVERS	3 055,00 €
- 9.2.4 - PSE n°9.E - Mains courantes intérieures en acier thermolaqué	[Non totalisé] 1 971,00 €

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	- MULTIACTIVITE					[Non totalisé] 1 971,00 €
	<b>9.3 - EXISTANT</b>					<b>14 860,20 €</b>
	- MEDIATHEQUE					7 833,20 €
	- 9.3.1 - GARDE-CORPS					3 801,20 €
	- 9.3.2 - OUVRAGES DIVERS					4 032,00 €
	- ALSH					7 027,00 €
	- 9.3.1 - GARDE-CORPS					5 067,00 €
	- 9.3.2 - OUVRAGES DIVERS					1 960,00 €
<b>Total du lot SERRURERIE</b>						
<b>Total H.T. :</b>						<b>140 249,80 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>						<b>28 049,96 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>						<b>168 299,76 €</b>
Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
<b>Lot</b>	<b>ADDITIFS - SERRURERIE</b>					
	<b>TRAVAUX EN MOINS</b>					
9.2	<b>EXTENSIONS</b>					
	<b>MULTIACTIVITE</b>					
9.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.2.3.12	<b>Portails coulissants motorisés en acier thermolaqué</b>					
	Suivant CCTP					
9.2.3.12.1	<b>- Portail de 6.00 / 1.80 m Hr environ</b>					
	Nombre :					
	Localisation : Pour les 2 portails coulissants motorisés pour entrée et sortie de la parcelle :					
(A)	1 U					
	-A =			-1 U		
		U	-1	-1	7 739,00	-7 739,00
9.2.3.12.2	<b>- Portail de 6.00 / 1.20 m Hr environ</b>					
	Nombre :					
	Localisation : Pour les 2 portails coulissants motorisés pour entrée et sortie de la parcelle :					
(A)	1 U					
	-A =			-1 U		
		U	-1	-1	7 540,00	-7 540,00
9.2.3.16	<b>Grill scénique motorisé support de luminaire</b>					
	Nombre :					
	Localisation : Pour le grill support de luminaire et matériel sonore :					
(A)	1 U					
	-A =			-1 U		
		U	-1	-1	14 045,00	-14 045,00
<b>TRAVAUX EN MOINS</b>						
<b>Total H.T. :</b>						<b>-29 324,00 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>						<b>-5 864,80 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>						<b>-35 188,80 €</b>
<b>TRAVAUX EN PLUS</b>						
9.2	<b>EXTENSIONS</b>					
	<b>MULTIACTIVITE</b>					
9.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
9.2.3.12	<b>Portails coulissants manuels en acier thermolaqué</b>					
	Suivant CCTP					
9.2.3.12.1	<b>- Portails de 6.00 / 1.20 m Hr environ</b>					

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT
	<i>Nombre :</i> <i>Localisation : Pour les 2 portails coulissants motorisés pour entrée et sortie de la parcelle :</i> <div style="text-align: center;"> <math display="block">\frac{2 \text{ U}}{=}</math> </div>					
			2 U			
9.2.3.16	<b>Grill scénique manuel support de luminaire</b>					
	<i>Nombre :</i> <i>Localisation : Pour le grill support de luminaire et matériel sonore :</i> <div style="text-align: center;"> <math display="block">\frac{1 \text{ U}}{=}</math> </div>					
			1 U			
				2	4 350,00	8 700,00
				1	7 999,00	7 999,00
<b>TRAVAUX EN PLUS</b>						
	<b>Total H.T. :</b>					<b>16 699,00 €</b>
	<b>Total T.V.A. (20%) :</b>					<b>3 339,80 €</b>
	<b>Total T.T.C. :</b>					<b>20 038,80 €</b>
<b><u>RECAPITULATIF</u></b>						
<b><u>RECAPITULATIF DES CHAPITRES</u></b>						
	<b>TRAVAUX EN MOINS</b>					<b>-29 324,00 €</b>
	- 9.2 - EXTENSIONS					-29 324,00 €
	- MULTIACTIVITE					-29 324,00 €
	<b>TRAVAUX EN PLUS</b>					<b>16 699,00 €</b>
	- 9.2 - EXTENSIONS					16 699,00 €
	- MULTIACTIVITE					16 699,00 €
<b>Total du lot ADDITIFS - SERRURERIE</b>						
	<b>Total H.T. :</b>					<b>-12 625,00 €</b>
	<b>Total T.V.A. (20%) :</b>					<b>-2 525,00 €</b>
	<b>Total T.T.C. :</b>					<b>-15 150,00 €</b>
<b>SOIT NOUVEAU MONTANT Total du lot SERRURERIE</b>						
	<b>Total H.T. :</b>					<b>127 624,80 €</b>
	<b>Total T.V.A. (20%) :</b>					<b>25 524,96 €</b>
	<b>Total T.T.C. :</b>					<b>153 149,76 €</b>

**SAS PERRET ET ASSOCIES**

ZAC de Gergovie  
 63670 LA ROCHE BLANCHE  
 Tél. 04 73 79 12 69 - Fax 04 73 79 10 92  
 Siret 830 753 380 00013

*603/12/25*

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE



## CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN  
4, place des Charmes

### MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE  
158, Grande rue  
63260 AIGUEPERSE

### ARCHITECTE :

PERICHON JALICON  
91, av. J.B. Marrou  
63122 CEYRAT  
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94  
Mél : contact@perichon.archi

### ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction  
78 rue St Maur  
75 011 PARIS  
Tél : 04.73.91.93.93  
Mél : contact@cs2n.fr

### BE FLUIDES :

AUVERFLUID  
1, rue des Carrières  
63119 CHATEAUGAY  
Tél : 04.73.78.01.23  
Mél : contact@auverfluid.fr

### BE STRUCTURE :

ITC  
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.26.58.58  
Mél : infp@itc-be.fr

**Lot n°7**

## MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

DPGF

Dossier	
Date	21/02/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qté			
<b>Lot n°7</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM</b>					
7.2	<b>EXTENSIONS</b>					
	<b>MULTIACTIVITE</b>					
7.2.1	<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>					
7.2.1.1	<u>Menuiseries extérieures vitrées en aluminium thermolaqué posées contre murs maçonnés</u>					
7.2.1.1.3	- Ensembles vitrés à 1 vantail "OB" de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-c (Rw+Ctr ≥ 29 dB) <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 (1U) :</i>  <i>Localisation : FACADE NORD / PALIER R+1 (1U) :</i>	U	2	2	1 385,00	2 770,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$		2	U		
7.2.1.2	<u>Ensembles portes vitrées en aluminium renforcés thermolaqué dans murs maçonnés</u>					
7.2.1.2.1	- Ensemble d'entrée vitrée 2 vantaux de 4.12 / 2.35 m Hr environ type AP-d (Rw+Ctr ≥ 29 dB) <i>Localisation : MULTI ACTIVITE : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / HALL (1U) :</i>	U	1	1	6 390,00	6 390,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$		1	U		
7.2.1.2.2	- Porte d'entrée partiellement vitrée à 1 vantail de 1.01 / 2.39 m Hr environ type AP-c (Rw+Ctr ≥ 29 dB) <i>Localisation : MULTI ACTIVITE : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / ACCES LOGES (1U) :</i>	U	1	1	2 579,00	2 579,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$		1	U		
7.2.1.3	<u>Mur rideau en aluminium thermolaqué</u>					
7.2.1.3.1	- Mur rideau avec imposte plein isolé <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / GALERIE : (13.75+2.12)*2.80 =</i>	M2	44,44	44,44	457,00	20 309,08
	$\frac{44,44 \text{ M2}}{=}$		44,44	M2		
7.2.2	<b>OCCULTATIONS</b>					
7.2.2.1	<u>Brises-soleil extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué</u>					
7.2.2.1.1	- Pour ensembles vitrés à 1 vantail "OB" de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-c <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 (1U) :</i>	U	1	1	1 798,00	1 798,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$		1	U		
7.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
7.2.3.1	Pose d'entrées d'air dans menuiseries <i>Localisation : Pour l'ensemble des entrées d'air fournies par le lot Ventilation :</i>	U	4	4	20,00	80,00
	$\frac{4 \text{ U}}{=}$		4	U		
7.2.3.2	Bavettes en aluminium laqué <i>Localisation : Pour l'ensemble des bavettes de protection sur les appuis extérieurs des ouvertures ci-avant : 0.70*2 =</i>	ML	1,40	1,40	85,00	119,00
	$\frac{1,40 \text{ ML}}{=}$		1,40	ML		
7.2.1	<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>					
7.2.1.1	<u>Menuiseries extérieures vitrées en aluminium thermolaqué posées contre murs maçonnés</u>					
7.2.1.1.4	- Ensemble vitré de 3.36 / 2.80 m Hr environ type AF-d (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	1	1	3 651,00	3 651,00

Code	Désignation	U	Qté	Ent.		
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / HALL (1U) :					
	1 U =		1		U	
7.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
7.2.3.1	<b>Pose d'entrées d'air dans menuiseries</b>	U	1	1	20,00	20,00
	Localisation : Pour l'ensemble des entrées d'air fournies par le lot Ventilation :					
	1 U =		1		U	
7.2.1	<b>ALSH</b>					
7.2.1	<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>					
7.2.1.1	<u>Menuiseries extérieures vitrées en aluminium thermolaqué posées contre murs maçonnés</u>					
7.2.1.1.1	- Châssis vitré fixe de 0.60 / 2.20 m Hr environ type AF-a et AF-b (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	1	1	930,00	930,00
	Localisation : ALSH :					
	NIVEAU R+1 : FACADE EST / CAGE D'ESCALIER (1U) :					
	1 U =		1		U	
7.2.1.1.2	- Ensemble vitré à 1 vantail "OF" de 0.60 / 2.20 m Hr environ type AF-b (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	1	1	1 239,00	1 239,00
	Localisation : ALSH :					
	REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE EST / CAGE D'ESCALIER (1U) :					
	1 U =		1		U	
7.2.1.1.3	- Ensembles vitrés à 1 vantail "OB" de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-c (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	2	2	1 376,00	2 752,00
	Localisation : ALSH :					
	NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 (2U) :					
	2 U =		2		U	
7.2.1.1.5	- Ensemble vitré de 3.35 / 3.40 m Hr environ type AMr-a (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	1	1	7 104,00	7 104,00
	Localisation : ALSH :					
	NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / DEGAGEMENT (1U) :					
	Supprimé si PSE n°7.C "Menuiseries extérieures vitrées en TRIPLE VITRAGE" retenue.					
	1 U =		1		U	
7.2.2	<b>OCCULTATIONS</b>					
7.2.2.1	<u>Brises-soleil extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué</u>					
7.2.2.1.1	- Pour ensembles vitrés à 1 vantail "OB" de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-c	U	2	2	1 798,00	3 596,00
	Localisation : ALSH :					
	NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 (2U) :					
	2 U =		2		U	
7.2.3	<b>OUVRAGES DIVERS</b>					
7.2.3.1	<b>Pose d'entrées d'air dans menuiseries</b>	U	5	5	20,00	100,00
	Localisation : Pour l'ensemble des entrées d'air fournies par le lot Ventilation :					
	5 U =		5		U	
7.2.3.2	<b>Bavettes en aluminium laqué</b>	ML	5,95	5,95	85,00	505,75
	Localisation : Pour l'ensemble des bavettes de protection sur les appuis extérieurs des ouvertures ci-avant :					
	0.60*2 = 1,20 ML					
	0.70*2 = 1,40 ML					
	3.35*1 = 3,35 ML					
	=		5,95		ML	

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
 Reçu en préfecture le 14/01/2026  
 Publié le  
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

Code	Désignation	U	Qté	Entr.		
7.2.4	<b>PSE n°7.C - Brise-soleils extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué</b>					
	<b>MULTIACTIVITE</b>					
7.2.4.1	- Pour ensembles vitrés de 3.15 / 2.80 m Hr environ type AMr-b <i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : FACADE OUEST / REZ-DE-CHAUSSEE : GALERIE : Supprimé si PSE n°7-B "Brisés-soleils extérieurs fixes en lames d'aluminium thermolaqué" retenue.</i>	U	4	4	3 920,00	15 680,00
	$\frac{4 \text{ U}}{=} =$		4		U	
7.2.4.2	<b>MEDIATHEQUE</b> - Pour ensembles vitrés de 3.36 / 2.80 m Hr environ type AF-d <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / HALL : Supprimé si PSE n°7-B "Brisés-soleils extérieurs fixes en lames d'aluminium thermolaqué" retenue.</i>	U	1	1	3 930,00	3 930,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=} =$		1		U	
7.2.4.3	<b>ALSH</b> - Pour ensembles vitrés à 1 vantail de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-d <i>Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 :</i>	U	2	2	1 798,00	3 596,00
	$\frac{2 \text{ U}}{=} =$		2		U	
7.2.5	<b>PSE n°7.D - Brisés-soleil extérieurs fixes en lames d'aluminium thermolaqué</b>					
	<b>MULTIACTIVITE</b>					
7.2.5.1	Pour ensembles vitrés de 3.15 / 2.80 m Hr environ type AMr-b <i>Localisation : SALLE MULTI ACTIVITES : FACADE OUEST / REZ-DE-CHAUSSEE : GALERIE : Supprimé si PSE n°7-C "Brisés-soleils extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué" retenue.</i>	U	4	4	3 912,00	15 648,00
	$\frac{4 \text{ U}}{=} =$		4		U	
7.2.5.2	<b>MEDIATHEQUE</b> Pour ensemble vitré de 3.36 / 2.80 m Hr environ type AF-d <i>Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : FACADE OUEST / HALL : Supprimé si PSE n°7-C "Brisés-soleils extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué" retenue.</i>	U	1	1	3 920,00	3 920,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=} =$		1		U	
7.2.5.1	<b>ALSH</b> Pour ensembles vitrés à 1 vantail "OB" de 0.70 / 2.20 m Hr environ type AF-c <i>Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / PALIER R+1 :</i>	U	2	2	1 235,00	2 470,00
	$\frac{2 \text{ U}}{=} =$		2		U	
7.2.6	<b>PSE n°7.F - Menuiseries extérieures vitrées TRIPLE VITRAGE en aluminium thermolaqué posées contre murs maçonnés</b>					
	<b>ALSH</b>					
	<b>TRAVAUX EN MOINS</b>					
7.2.1.1.5	- Ensemble vitré de 3.35 / 3.40 m Hr environ type AMr-a (Rw+Ctr ≥ 29 dB) <i>Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / DEGAGEMENT (1U) : - 1 =</i>	U	-1	-1	7 104,00	-7 104,00
	$\frac{-1 \text{ U}}{=} =$		-1		U	
	<b>TRAVAUX EN PLUS</b>					
7.2.6.1	- Ensemble vitré de 3.35 / 3.40 m Hr environ type AMr-a (Rw+Ctr ≥ 29 dB)	U	1	1	7 785,00	7 785,00

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
 Reçu en préfecture le 14/01/2026  
 Publié le  
 ID: 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

Lot n°7

Code	Désignation	U	Qté	Entr.
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : FACADE OUEST / DEGAGEMENT :	1 U	1	U
<b>EXTENSIONS</b>				
<b>Total H.T. :</b>				<b>53 942,83 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>				<b>10 788,57 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>				<b>64 731,40 €</b>

**RECAPITULATIF**  
**Lot n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

**RECAPITULATIF DES CHAPITRES**

<b>7.2 - EXTENSIONS</b>	<b>53 942,83 €</b>
- MULTIACTIVITE	34 045,08 €
- 7.2.1 - MENUISERIES EXTERIEURES	32 048,08 €
- 7.2.2 - OCCULTATIONS	1 798,00 €
- 7.2.3 - OUVRAGES DIVERS	199,00 €
- MEDIATHEQUE	3 671,00 €
- 7.2.1 - MENUISERIES EXTERIEURES	3 651,00 €
- 7.2.3 - OUVRAGES DIVERS	20,00 €
- ALSH	16 226,75 €
- 7.2.1 - MENUISERIES EXTERIEURES	12 025,00 €
- 7.2.2 - OCCULTATIONS	3 596,00 €
- 7.2.3 - OUVRAGES DIVERS	605,75 €
- 7.2.4 - PSE n°7.C - Brise-soleils extérieurs orientables en lames d'aluminium thermolaqué	[Non totalisé] 23 206,00 €
- MULTIACTIVITE	[Non totalisé] 15 680,00 €
- MEDIATHEQUE	[Non totalisé] 3 930,00 €
- ALSH	[Non totalisé] 3 596,00 €
- 7.2.5 - PSE n°7.D - Brises-soleil extérieurs fixes en lames d'aluminium thermolaqué	[Non totalisé] 22 038,00 €
- MULTIACTIVITE	[Non totalisé] 15 648,00 €
- MEDIATHEQUE	[Non totalisé] 3 920,00 €
- ALSH	[Non totalisé] 2 470,00 €
- 7.2.6 - PSE n°7.F - Menuiseries extérieures vitrées TRIPLE VITRAGE en aluminium thermolaqué posées contre murs maçonnés	[Non totalisé] 681,00 €
- ALSH	[Non totalisé] 681,00 €

<b>Total du lot MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM</b>	
<b>Total H.T. :</b>	<b>53 942,83 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>	<b>10 788,57 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>	<b>64 731,40 €</b>

**Soit en toutes lettres TTC :**

Soixante quatre mille sept cent trente et un euros et quarante centimes

Montant en francs

Fait à LA ROCHE BLANCHE

le02/06

Lot n°7

MENISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Code	Désignation	U	Qté	Entr.
	Bon pour accord, signature			Signature et cachet de l'Entrepreneur <b>SAS PERRET &amp; ASSOCIES</b> ZAC La Novialle 63670 LA ROCHE BLANCHE Tél. : 04 73 79 12 69 - Fax : 04 73 79 10 92 christian.perret.sa@wanadoo.fr SAS au capital de 100 000 € RCS Clermont-Fd 830 753 380 - Siret 830 753 380 000 13 TVA FR 61 830 753 380 - APE 4332B

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

*Extrait Kbis*



**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 27 novembre 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 830 753 380 R.C.S. Clermont-Ferrand  
*Date d'immatriculation* 10/07/2017  
*Dénomination ou raison sociale* **SAS PERRET et ASSOCIÉS**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Capital social* 75 000,00 Euros  
*Numéro d'identification Européen - EUID* FR6303.830753380  
*Adresse du siège* Rn9 Zac de la Novialle 63670 La Roche-Blanche  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 09/07/2116  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 août

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* 5C PARTICIPATIONS  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)  
*Adresse* 63 Rue des Treilles 63270 Vic-le-Comte  
*Immatriculation au RCS, numéro* 918 341 058 RCS Clermont-Ferrand

**Directeur général**

*Nom, prénoms* GOUJON Bruno  
*Date et lieu de naissance* Le 07/03/1967 à Chamalières (63)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 17 Rue des Fayards 63122 Ceyrat

**Directeur général**

*Dénomination* CHLÉOMIE  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 25 Rue Croix des Rameaux 63430 Pont-du-Château  
*Immatriculation au RCS, numéro* 914 922 075 Clermont-Ferrand

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* VISAS AUDIT COMMISSARIAT  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Adresse* 4 Rue Pierre Besset 63000 Clermont-Ferrand  
*Immatriculation au RCS, numéro* 750 311 367 RCS Clermont-Ferrand

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* Rn9 Zac de la Novialle 63670 La Roche-Blanche  
*Nom commercial* LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET  
*Enseigne* LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET  
*Activité(s) exercée(s)* Serrurerie, fer forgé, ferronnerie, menuiserie métallique et aluminium, travaux de transformation et d'entretien d'ouvrages métalliques, vitrerie, fabrication, pose et entretien de toutes ouvertures et fenêtres pour le bâtiment et de tous mobiliers urbains  
*Date de commencement d'activité* 31/08/2017

**Greffé du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand**

40 RUE DE L'ANGE  
63000 CLERMONT FERRAND

N° de gestion 2017B00921

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

*Origine du fonds ou de l'activité*

Achat

*Précédent propriétaire*

*Dénomination*

ETABLISSEMENTS CHRISTIAN PERRET

*Immatriculation au RCS, numéro*

323 874 008 RCS Clermont-Ferrand

*Nom du journal d'annonces légales*

l'annonceur légal

*Date de parution*

28/09/2017

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

*Extrait Kbis*



**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 27 novembre 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 830 753 380 R.C.S. Clermont-Ferrand  
*Date d'immatriculation* 10/07/2017  
*Dénomination ou raison sociale* **SAS PERRET et ASSOCIÉS**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Capital social* 75 000,00 Euros  
*Numéro d'identification Européen - EUID* FR6303.830753380  
*Adresse du siège* Rn9 Zac de la Novialle 63670 La Roche-Blanche  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 09/07/2116  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 août

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* 5C PARTICIPATIONS  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)  
*Adresse* 63 Rue des Treilles 63270 Vic-le-Comte  
*Immatriculation au RCS, numéro* 918 341 058 RCS Clermont-Ferrand

**Directeur général**

*Nom, prénoms* GOUJON Bruno  
*Date et lieu de naissance* Le 07/03/1967 à Chamalières (63)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 17 Rue des Fayards 63122 Ceyrat

**Directeur général**

*Dénomination* CHLÉOMIE  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 25 Rue Croix des Rameaux 63430 Pont-du-Château  
*Immatriculation au RCS, numéro* 914 922 075 Clermont-Ferrand

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* VISAS AUDIT COMMISSARIAT  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Adresse* 4 Rue Pierre Besset 63000 Clermont-Ferrand  
*Immatriculation au RCS, numéro* 750 311 367 RCS Clermont-Ferrand

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* Rn9 Zac de la Novialle 63670 La Roche-Blanche  
*Nom commercial* LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET  
*Enseigne* LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET  
*Activité(s) exercée(s)* Serrurerie, fer forgé, ferronnerie, menuiserie métallique et aluminium, travaux de transformation et d'entretien d'ouvrages métalliques, vitrerie, fabrication, pose et entretien de toutes ouvertures et fenêtres pour le bâtiment et de tous mobiliers urbains  
*Date de commencement d'activité* 31/08/2017

**Greffé du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand**

40 RUE DE L'ANGE  
63000 CLERMONT FERRAND

N° de gestion 2017B00921

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

*Origine du fonds ou de l'activité*

Achat

*Précédent propriétaire*

*Dénomination*

ETABLISSEMENTS CHRISTIAN PERRET

*Immatriculation au RCS, numéro*

323 874 008 RCS Clermont-Ferrand

*Nom du journal d'annonces légales*

l'annonceur légal

*Date de parution*

28/09/2017

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## SOMMAIRE

## LOT 9 SERRURERIE

Valeur Technique 60.0 %

SC1 - Moyens humains et techniques affectés à l'opération 15 points

- Effectifs mis à disposition sur le chantier, qualifications et méthodologie en vue du respect du planning et des tâches 7 points

- Moyens matériels mis à disposition sur le chantier 3 points

- Modalités d'autocontrôle 5 points

SC2 - Respect des délais et organisation 20 points

- Dispositions et organisation des approvisionnements du chantier 6 points

- Organisation proposée pour les OPR et levées des réserves 6 points

- Organisation proposée durant l'année de GPA et délai d'intervention en GPA et SAV. 8 points

SC3 - Compréhension du projet et du contexte 15 points

- Dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs 5 points

- Dispositions prises pour réduire les nuisances par rapport au voisinage 5 points

- Dispositions prises par rapport au traitement des déchets et au maintien propre du chantier en intérieur et en extérieur 5 points

SC4 - Méthodes et produits 10 points

- Qualité des matériaux proposés vis-à-vis des prescriptions initiales (performance, durabilité, facilité de maintenance, garantie de réapprovisionnement)
- Fiches techniques à fournir.

### ANNEXES

- ➔ Fiches produits
- ➔ Fiche résultat calcul thermique
- ➔ Liste de références chantiers
- ➔ Effectif moyen de l'entreprise
- ➔ Fiche environnementale

## Moyens humains et techniques affectés à l'opération 15 points

## Effectifs mis à disposition sur le chantier, qualifications et méthodologie en vue du respect du planning et des tâches 7 points

### L'organisation générale permettant une réalisation optimale de la prestation

#### Encadrement des travaux

**LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET** s'engagent à mettre à disposition du personnel qualifié en nombre suffisant et son encadrement nécessaire pour assurer dans les règles de l'Art, l'exécution des travaux désignés dans les délais prévus. **LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET** établiront un planning d'effectifs, à présenter au Maître d'œuvre lors des réunions de chantier, ce planning précisera la qualification du personnel œuvrant sur le site et dans les ateliers pour le chantier considéré. Tous les travaux seront effectués sous la responsabilité de **PERRET ET ASSOCIES**. Pendant la durée des travaux, **L'ENTREPRISE** sera représentée en permanence sur le chantier par un responsable qualifié.

Nous sommes fabricant agréés **TECHNAL** disposant d'un atelier avec 12 monteurs et 12 équipes de pose.

### Les méthodes de réalisation, les contraintes d'exécution et les solutions proposées

La mise au point du planning pendant la période de préparation de chantier avec l'architecte pour la pose des menuiseries en aluminium est une étape cruciale pour garantir la bonne organisation et la réussite du projet. Voici quelques points clés à considérer :

**Validation des délais** : Il est important de définir les délais de livraison des menuiseries alu avec les fournisseurs. Assurez-vous que la fabrication des éléments est bien synchronisée avec le planning de construction global.

**Coordination avec les autres corps de métier** : La pose des menuiseries en aluminium ne doit pas empiéter sur les travaux des autres artisans (maçons, électriciens, plombiers, etc.). Le planning doit prévoir les moments précis où les autres travaux doivent être terminés avant ou après l'installation des menuiseries.

**Préparation du chantier** : Le site doit être prêt pour l'installation, ce qui inclut la mise en place des ouvertures, des supports nécessaires et la gestion des zones de stockage pour les menuiseries.

**Inspection des menuiseries** : Avant la pose, il est essentiel de vérifier la conformité des menuiseries BOIS, de s'assurer qu'elles correspondent bien aux plans et qu'il n'y a pas de défauts.

**Sécurisation des installations** : Prévoyez un délai pour l'installation de systèmes de sécurité temporaires si nécessaire, afin de protéger les menuiseries une fois posées, surtout dans les phases de finition du chantier.

**Rétro-planning de la pose** : Définir clairement le temps nécessaire pour la pose des menuiseries, en prenant en compte les contraintes de temps pour l'installation et les finitions après coup.

#### - Solutions techniques spécifiques en adéquation avec la prestation à réaliser

Les solutions techniques de l'entreprise Christian Perret pour la pose de menuiseries spécifiques s'adaptent aux besoins des projets et aux exigences des clients, tout en garantissant la qualité et la sécurité des installations. Ces solutions incluent plusieurs aspects, comme :

**Analyse des besoins spécifiques du client** : Avant de commencer la pose, l'entreprise réalise une étude détaillée pour comprendre les besoins en termes de style, de performance (isolation thermique, acoustique, sécurité), et de contraintes architecturales. Cette analyse permet de choisir les menuiseries adéquates.

**Préparation du site** : L'entreprise s'assure que l'emplacement de la pose est parfaitement préparé, que ce soit pour des fenêtres, portes, volets, ou autres éléments de menuiserie. Cela inclut la prise de mesures précises, la préparation des supports, et parfois même des ajustements dans la maçonnerie.

**Systèmes de fixation et d'ajustement** : Pour chaque type de menuiserie, des techniques de fixation adaptées sont utilisées. Cela peut inclure des ancrages invisibles, des joints d'étanchéité performants, et des systèmes de fixation permettant d'assurer la longévité de l'installation tout en garantissant une parfaite isolation.

**Respect des normes et de la réglementation** : L'entreprise veille à respecter toutes les normes en vigueur, qu'il s'agisse de la norme RT2012 ou de la réglementation sur l'accessibilité. Cela garantit que les installations de menuiseries répondent à des critères de performance énergétique, de sécurité et de confort.

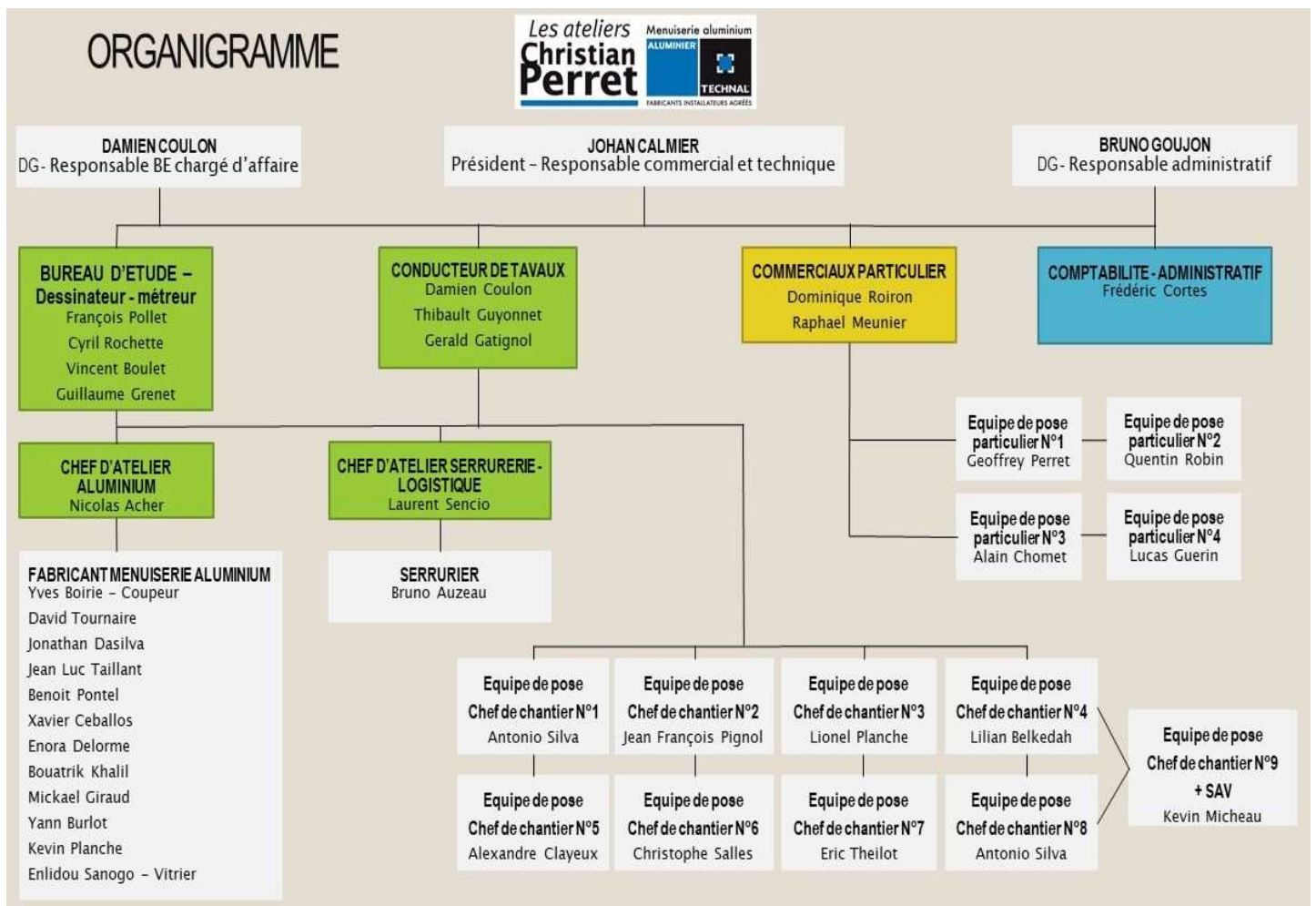
**Optimisation énergétique** : Christian Perret met en place des solutions techniques qui favorisent l'isolation thermique et acoustique des bâtiments. Cela passe par des fenêtres à haute performance énergétique, des portes étanches à l'air, ainsi que des volets permettant une meilleure gestion de la chaleur et de l'air.

**Pose soignée et finition** : L'entreprise assure une pose de haute qualité, avec une attention particulière portée aux finitions, tant esthétiques que fonctionnelles. Les produits sont installés de manière à garantir une durabilité optimale et à améliorer l'esthétique de l'ensemble du bâtiment.

**Suivi et service après-vente :** Après l'installation, l'entreprise Christian Perret propose un suivi pour s'assurer de la bonne performance des menuiseries et intervient si nécessaire en cas de problèmes. Ce service garantit la satisfaction du client à long terme.

Ainsi, l'entreprise se positionne comme un acteur de confiance pour des installations de menuiseries spécifiques, alliant expertise technique, respect des normes, et satisfaction client.

**Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations, avec notamment un organigramme détaillé du personnel affecté à la mission (qualifications, expérience, références, etc.)**



## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)

### Phase travaux

#### Phase 1 > commande

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)  
Bureau d'études Cyril Rochette (BTS construction mécanique)

#### Phase 2 > fabrication

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)  
1 Chef d'atelier Nicolas Acher (BTS construction mécanique)  
3 Fabricants

#### Phase 3 > Mise en œuvre

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)  
1 Equipe de pose 2 Salariés qualifiés de l'entreprise

#### Phase 4 > Contrôle et Réception des ouvrages

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)

#### Phase 5 > DOE / DGD

1 Conducteur de Travaux Thibault GUYONNET (Bac pro menuiserie alu)

### Effectifs dédiés au chantier de cette opération

\*Un conducteur de travaux et responsable du chantier :

- Thibault GUYONNET, il a une expérience de 15 ans dans la menuiserie du bâtiment et de la serrurerie.

TEL : 06 25 10 46 70

\*Un bureau d'étude composé de 6 personnes :

- Cyril Rochette conducteur de travaux avec une expérience de pose depuis 2021

-François POLLET, dessinateur projeteur depuis 18 ans en menuiserie aluminium, spécialiste en projet de grande envergure.

-Vincent BOULET, Métreur dessinateur projeteur depuis 10 ans en menuiseries aluminium et serrurerie.

- Johan CALMIER, directeur de travaux et PDG.

-Frédéric CORTES, Comptable.

Un atelier de fabrication avec 5 monteurs, dont :

-LAURENT SENCIO, fort de son expérience de la menuiserie aluminium en tant que chef d'atelier au sein de l'entreprise

Christian PERRET depuis 24 ans.-2 monteurs spécifiquement affiliés à cette opération disposant d'un CAP menuiseries métallique.

\* 1 ère équipe de 2 poseurs dont 1 chef d'équipe :

-Chef de chantier : Alexandre CLAYEUX (CAP menuiseries)

-OP 1 : UGO GARCIA

\* 2 ème équipe de 2 poseurs dont 1 chef d'équipe :

-Chef de chantier : LILIAN BELKHADI (CAP menuiseries)

-OP 1 : LUCAS GUERIN

## Respect du planning des travaux :

L'entreprise CHRISTIAN PERRET s'engage à respect le planning diffusé dans le dossier d'AO

Suivant les dates suivantes :

**Phase études MOIS DE JUILLET**

### Phase travaux menuiseries Lot 9 SERRURERIE

88 LOT 09 - Serrurerie 386 jours  
89 Plans d'Atelier et de Chantier 15 jours  
90 Pose Garde-corps extérieurs Existant 5 jours  
91 Pose Garde-corps extérieurs Extension 5 jours  
92 Pose Garde-corps et mains courantes intérieurs existant 10 jours  
93 Pose Garde corps et mains courantes intérieures extension 10 jours  
94 Pose Mains courantes extérieures 7 jours  
95 Echelle à crinoline 3 jours  
96 Divers, Grill et accessoires 12 jours  
97 DOE 1 jour

## Nombre de personnels prévu pour réaliser le marché :

Pour déterminer le nombre de personnels nécessaires pour réaliser le marché de la Construction des archives de l'agglomération de Randan pour la pose des menuiseries extérieures, il faut prendre en compte plusieurs facteurs tels que la taille du chantier, la complexité des travaux, la nature des menuiseries à poser, ainsi que les délais impartis.

Généralement, pour ce type de chantier, voici les types de personnels que nous prévoyons :

### **1 Conducteur de travaux + 1 dessinateur**

**Chef de chantier** : Responsable de la coordination et du suivi des travaux (1 personne).

**Menuisiers** : Selon la quantité de menuiseries à poser, vous pourriez avoir besoin de plusieurs menuisiers spécialisés pour installer les fenêtres, portes, etc. (de 2 à 4 personnes).

**Manœuvres ou ouvriers d'exécution** : Pour aider à la préparation du site, au transport des matériaux, et à d'autres tâches de support (1 à 2 personnes).

Cela donne un effectif approximatif de 5 à 8 personnes.

### **Délais d'approvisionnement ( fabrication de l'entreprise SEDEC):**

Menuiseries BOIS-----☐ 12 semaines

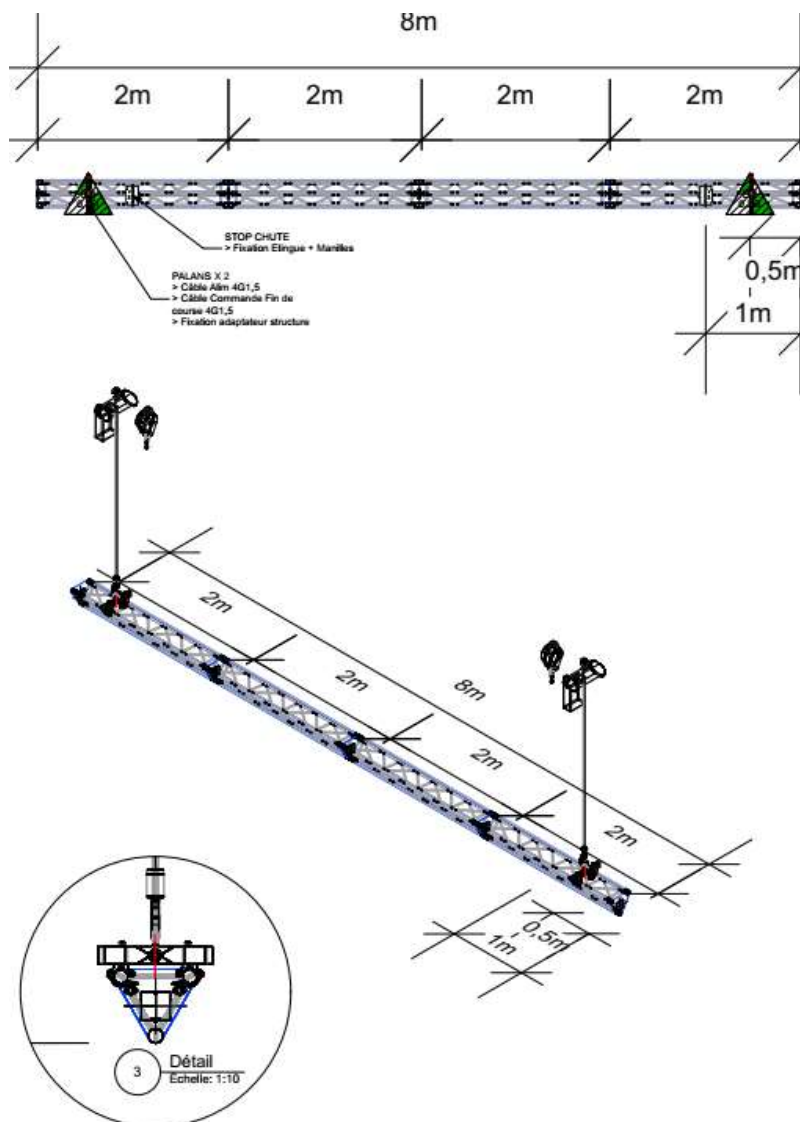
Vitrages isolant de type isolant-----☐ 2 semaines

La date de démarrage et l'élaboration du planning sera effectuée avec l'ensemble des intervenants du projet et en fonction des contraintes, dans le respect du planning prévisionnel cependant notre

date de démarrage de pose et dépendante de la confirmation de commande avec un délai de menuiserie MALERBA 12 – 14 SEMAINES.

## Moyens matériels mis à disposition sur le chantier 3 points

### GRILL SCENIQUE



Sur un chantier, la pose de la **serrurerie** (éléments métalliques comme garde-corps, mains courantes, grilles, portes métalliques, etc.) nécessite différents **moyens matériels** pour assurer une installation efficace, sécurisée et conforme aux plans. Voici une liste des **moyens matériels couramment mis à disposition** :

### Outils et équipements manuels

- **Perceuses-visseuses** : pour le perçage et le vissage dans divers supports (béton, métal, bois).
- **Clés (plates, à cliquet, Allen)** : pour le serrage des boulons et vis.
- **Marteaux et massettes.**
- **Niveaux à bulle ou lasers** : pour vérifier l'alignement.
- **Mètres rubans, équerres, cordes à tracer** : pour les mesures et tracés.
- **Cisaille à métaux, limes, scies à métaux.**
- **Pince-étau, pince coupante, serre-joints.**

### Machines et outillage électroportatif

- **Meuleuse d'angle** : pour la coupe, le ponçage et l'ébavurage des pièces métalliques.
- **Scie sabre ou scie circulaire à métaux.**
- **Poste à souder (MIG/MAG, TIG ou à l'électrode enrobée)** : si des soudures sont nécessaires.
- **Perforateurs-burineurs** : pour ancrer les éléments dans le béton.
- **Compresseur** (dans certains cas, pour cloueurs ou outils pneumatiques).

### Matériel de levage et manutention

- **Élingues, palans, treuils** : pour soulever des éléments lourds.
- **Chariots roulants, diables, transpalettes** : pour déplacer les pièces sur le chantier.
- **Nacelles élévatrices ou échafaudages roulants** : pour les interventions en hauteur.

### Matériel de fixation

- **Tiges filetées, chevilles métalliques, goujons d'ancrage, boulons d'expansion.**
- **Colles ou mastics spécifiques** (pour certaines fixations ou finitions).
- **Riveteuse** (manuelle ou pneumatique) : pour les assemblages par rivets.

### Autres équipements de chantier

- **Banc de travail mobile ou établi pliant.**
- **Groupes électrogènes** : si le chantier n'est pas alimenté en électricité.
- **Coffrets électriques de chantier**, rallonges, multiprises.
- **Équipements de protection individuelle (EPI)** : gants, lunettes, casques, harnais, chaussures de sécurité.

## • Modalités d'Autocontrôle – SERRURERIE

### 1. Objectif

Assurer que les ouvrages de serrurerie et les grilles sont conformes aux exigences techniques, normatives, esthétiques et de sécurité définies dans le cahier des charges, les plans et la réglementation en vigueur.

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

### 2. Responsable

Le chef d'équipe ou le référent qualité du chantier est responsable de l'autocontrôle.

### 3. Fréquence de contrôle

- À chaque étape clé de fabrication et de pose
- Avant livraison au client ou réception de travaux

### 4. Éléments contrôlés

Poste contrôlé	Critères de conformité	Méthode de contrôle	Fréquence
Découpe des profilés	Cotes conformes au plan	Mètre ruban, pied à coulisse	À chaque coupe
Assemblage	Soudures ou fixations conformes, alignement	Inspection visuelle	Après assemblage
Traitement de surface	Peinture ou galvanisation homogène, sans coulures	Inspection visuelle, vérification par échantillon	1 par série
Pose de serrure	Fonctionnement, alignement, fixation solide	Test d'ouverture/fermeture	À chaque pose
Pose des grilles	Verticalité, fixation, entraxe respecté	Niveau à bulle, mesure, inspection visuelle	À chaque pose
Sécurité générale	Aucune arête vive, éléments bien fixés	Inspection tactile et visuelle	Fin de pose

### 5. Documents associés

- Fiches de contrôle qualité
- Plans d'exécution
- Fiches produits fournisseurs
- PV de réception

### 6. Actions en cas de non-conformité

- Signalement immédiat au responsable de chantier
- Réalisation de retouches ou de remplacements
- Enregistrement dans le registre de non-conformités
- Analyse des causes et actions correctives

## - Dispositions et organisation des approvisionnements du chantier 6 points

### 1. Planification des Approvisionnements

- Les menuiseries et brise-soleil seront approvisionnés **en fonction de l'avancement du gros œuvre** (pose dès que les baies sont prêtes, hors d'eau/hors d'air).

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

- Une **planification en flux tendu** sera privilégiée afin de **limiter le stockage sur site** et éviter les risques de détérioration.
- Un **planning d'intervention** précis sera défini en concertation avec le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.

### 2. Accès et Zones de Livraison

- Les livraisons se feront via l'**accès principal chantier** (indiquer rue et côté si possible), à des horaires définis (éviter les heures de pointe).
- Mise en place d'une **zone de livraison balisée** et sécurisée à proximité immédiate des zones de pose.
- Utilisation d'un **chariot élévateur ou grue de levage** si nécessaire, en fonction du poids et de la taille des éléments.

### 3. Stockage sur Chantier

- **Stockage temporaire** sur des **zones dédiées**, stabilisées et protégées des intempéries (bâchage, racks, palettes sur cales).
- Les brise-soleil et menuiseries seront **maintenus dans leurs emballages** jusqu'au moment de la pose pour éviter tout choc ou rayure.
- Interdiction de stockage vertical non sécurisé.

### 4. Matériel de Levage et de Manutention

- Utilisation de **ventouses, élingues spécifiques, ou chariots de manutention adaptés** pour le déplacement des éléments.
- Levage manuel interdit au-delà de 25 kg par opérateur.
- Les manœuvres se feront sous la responsabilité d'un **chef de manœuvre désigné**.

### 5. Sécurité et Coordination

- Coordination nécessaire avec les autres corps d'état (maçonnerie, étanchéité, électricité) pour assurer un accès libre aux baies.
- Port des **équipements de protection individuelle (EPI)** obligatoires : gants, lunettes, casque, chaussures de sécurité.
- Vérification des éléments à la livraison (quantité, état) avec un **bon de livraison signé**.

### 6. Gestion des Déchets d'Emballage

- Tous les emballages (bois, plastique, carton) seront **évacués régulièrement** vers la benne prévue à cet effet.
- Les cales et protections plastiques seront triées conformément aux consignes de tri du chantier.

## - Organisation proposée pour les OPR et levées des réserves 6 points

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

### 1. Préparation des OPR

#### a. Documentation à réunir :

- Fiches techniques et DTA des menuiseries alu
- PV de tests (étanchéité, AEV, résistance, etc.)
- DOE (Dossier des ouvrages exécutés) provisoire
- Plans d'exécution et plans de repérage
- PV de réception en usine si applicable
- Planning des poses terminé

#### b. Vérifications internes préalables :

- Contrôle qualité en interne avant convocation à l'OPR
- Vérification de la conformité avec les plans et CCTP
- Test d'ouverture/fermeture, verrouillage, réglage
- Vérification des habillages, joints, fixations, drainage
- Nettoyage soigné des ouvrages

### 2. Organisation des OPR

#### a. Planification :

- Coordination avec la MOE, MOA, OPC
- Prise de RDV avec tous les intervenants concernés
- Lot menuiseries isolé ou groupé selon l'avancement

#### b. Équipe présente :

- Chef de chantier menuiseries
- Responsable qualité ou conducteur de travaux
- Représentants MOE/MOA
- Sous-traitants si nécessaire

#### c. Outils :

- Grille de contrôle OPR spécifique menuiseries alu
- Appareil photo / tablette pour constat

### 3. Gestion des réserves

#### a. Identification :

- Classement par type : vitrage, étanchéité, fonctionnement, défauts d'aspect
- Géolocalisation ou repérage précis sur plan
- Description claire avec photo

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

### b. Suivi :

- Attribution de chaque réserve à l'entreprise concernée
- Délai de traitement précisé
- Suivi via une plateforme collaborative (ex : Sharepoint, OneDrive, plateforme chantier)

## 4. Levée des réserves

### a. Préparation :

- Contrôle interne avant re-visite MOE/MOA
- Prises de vue du traitement des réserves
- MAJ du carnet de réserves (avec commentaires ou validation)

### b. Validation :

- Nouvelle visite avec MOE/MOA pour validation
- Signature PV de levée partielle ou totale

## 5. Dossier final

- Mise à jour du DOE avec PV de réception et levée des réserves
- Archivage des documents et photos
- Transmission au maître d'ouvrage

## - Organisation proposée durant l'année de GPA et délai d'intervention en GPA et SAV. 8 points

### Organisation durant l'année de GPA pour menuiseries alu et BSO

1. **Responsable dédié** : conducteur de travaux THIBAUT GUYONNET  
Un interlocuteur unique ou une équipe SAV est désignée dès la réception du chantier pour gérer toutes les demandes liées à la GPA.
2. **Suivi des réserves** :
  - Lors de la réception des travaux, les éventuelles **réserves** sont consignées sur un **PV de réception**.
  - Un calendrier de levée des réserves est établi, souvent dans un délai de **30 jours** après réception, sauf si la nature de l'intervention exige plus de temps (commande de pièces, accès chantier, etc.).
3. **Procédure de réclamation GPA/SAV** :
  - Mise en place d'une adresse mail ou d'un formulaire dédié pour les signalements.
  - Réception et enregistrement des demandes via un **registre GPA/SAV**.
  - Accusé de réception sous **48 heures ouvrées**.
4. **Interventions correctives** :
  - Visite technique si nécessaire pour diagnostic.
  - Planification de l'intervention avec engagement sur un délai.

### ***Délai de Service Après-Vente***

#### Réception :

\*Le conducteur de travaux sera présent à la réception de travaux afin d'identifier avec le Maître d'ouvrage et le maître d'œuvre les éventuelles reprises nécessaires.

Les reprises seront réalisées par l'équipe présente sur le chantier dans le délai imparti

Par la maîtrise d'œuvre.

#### Parfait achèvement :

Notre entreprise dispose d'une équipe spécialement dédiée à la gestion du SAV.

\*Intervention urgente : dans la journée voir 24h suivant les pièces défectueuse.

\*Intervention normale : 72 h

## Dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs 5 points

Pour assurer la sécurité des travailleurs lors de la **pose de menuiseries** (portes, fenêtres, baies vitrées, etc.), plusieurs **dispositions réglementaires, techniques et organisationnelles** doivent être mises en œuvre. Voici les principales :

### Dispositions générales de sécurité

#### 1. Évaluation des risques (Document Unique - DUER)

- Identifier les risques spécifiques liés à la pose (chutes, manutention, outils électroportatifs...).
- Adapter les mesures de prévention.

#### 2. Formation et habilitation

- Formation à la sécurité générale et spécifique (travail en hauteur, utilisation de nacelles, port d'EPI...).
- Autorisation de conduite pour engins (nacelles, chariots élévateurs).

### Dispositions techniques

#### 1. Équipements de Protection Individuelle (EPI)

- Casque, gants anti-coupure, lunettes, chaussures de sécurité.
- Harnais de sécurité et ligne de vie pour les travaux en hauteur.

#### 2. Équipements de Protection Collective (EPC)

- Garde-corps, filets de sécurité, échafaudages conformes, protections périphériques.
- Barriérage de zones de travail.

#### 3. Manutention des charges

- Utilisation d'aides mécaniques (ventouses, palans, treuils).
- Travail en binôme ou en équipe pour manipuler les éléments lourds ou encombrants.

### Organisation du chantier

#### 1. Plan de prévention / PPSPS

- Rédaction d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour les chantiers soumis à coordination SPS.
- Coordination entre entreprises intervenantes.

#### 2. Signalisation et balisage

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

- Délimitation claire des zones de travail.
- Affichage des consignes de sécurité.

### 3. Accès sécurisés

- Échelles, plateformes de travail ou nacelles conformes.
- Planification des accès aux différents niveaux.

### Autres précautions spécifiques à la menuiserie

#### - Risque de bris de vitrage

- Manipulation sécurisée (ventouses, gants anti-coupure, stockage vertical).

#### - Risque de chute d'éléments

- Fixation temporaire des éléments avant ancrage définitif.

#### - Utilisation d'outils électroportatifs

- Vérification périodique des outils.
- Utilisation adaptée selon le matériau (bois, alu, PVC...).

**- Dispositions prises pour réduire les nuisances par rapport au voisinage 5 points**

Les mesures prises par l'entreprise **CHRISTIAN PERRET** pour réduire les nuisances sonores et environnementales sur ses chantiers, ainsi que pour assurer la propreté de ceux-ci, peuvent varier en fonction des spécificités des projets. Cependant, voici quelques exemples de pratiques courantes qu'une entreprise de ce type pourrait mettre en place pour répondre à ces enjeux :

## 1. Réduction des nuisances sonores :

- **Utilisation de matériel silencieux** : L'entreprise peut opter pour des équipements de construction à faible émission sonore, comme des engins modernes ou des machines spécialement conçues pour minimiser le bruit (pelles électriques, générateurs peu bruyants, etc.).
- **Installation de protections acoustiques** : Des panneaux anti-bruit ou des barrières acoustiques peuvent être mis en place autour du chantier pour limiter la propagation du bruit vers les zones sensibles à proximité.
- **Planification des travaux bruyants** : Limiter les activités bruyantes à des horaires moins sensibles (par exemple, éviter les travaux bruyants tôt le matin ou en soirée).
- **Sensibilisation des équipes** : Former le personnel sur la gestion des nuisances sonores et l'importance de réduire le bruit pendant les activités.

## 2. Réduction des nuisances environnementales :

- **Gestion des déchets** : L'entreprise doit mettre en place un système de tri et de gestion des déchets afin de limiter l'impact environnemental. Des containers spécifiques pour les déchets recyclables, non recyclables et dangereux peuvent être fournis sur le chantier.
- **Réduction de l'empreinte carbone** : L'usage de véhicules à faibles émissions ou l'optimisation des trajets de transport pour limiter la pollution de l'air peut être intégré dans les mesures environnementales.
- **Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement** : Choisir des matériaux durables, non polluants et écologiques pour les constructions.

## 3. Propreté du chantier:

### Nettoyage du chantier et de ses abords :

**Évacuation des déchets** : Enlèvement des gravats, matériaux de construction inutilisés ou débris.

**Nettoyage des abords** : Ramassage des déchets extérieurs à la zone de construction, nettoyage des zones publiques autour du chantier.

**Dégagement des voies d'accès** : Enlèvement de la poussière, des cailloux et autres objets pouvant gêner l'accès ou provoquer des risques.

**Nettoyage des équipements et des installations** : Désinfection des surfaces, nettoyage des machines et outils utilisés pendant la construction.

Ces actions sont non seulement bénéfiques pour l'environnement et les riverains, mais elles permettent également à l'entreprise de se conformer aux réglementations locales, de réduire ses coûts opérationnels et de favoriser un environnement de travail plus sain pour ses employés.

## - Dispositions prises par rapport au traitement des déchets et au maintien propre du chantier en intérieur et en extérieur 5 points

L'entreprise Christian Perret suit la charte RSE ALL FOR GOOD (Nous avons obtenu 3 étoiles)

### Vérification du nettoyage réalisé:

Le conducteur de travaux vérifiera que le chantier est suffisamment propre et en sécurité pour tous les intervenants du chantier.

#### 3. Propreté du chantier :

- **Aspirations à la source** : Les systèmes d'aspiration installés sur les machines ou les zones de travail permettent de capter la poussière et autres particules directement à la source, réduisant ainsi la pollution de l'air et améliorant les conditions de travail.
- **Nettoyage régulier des zones de travail** : Un plan de nettoyage doit être mis en place pour assurer que les zones de travail restent propres et sûres. Cela inclut le balayage régulier, l'évacuation des débris et la gestion des zones sensibles.
- **Véhicules de nettoyage** : Utilisation de machines adaptées pour nettoyer les voies d'accès au chantier, en particulier les routes utilisées pour transporter des matériaux. Cela peut inclure des balayeuses ou des camions à eau pour éviter la dispersion de poussière.
- **Mise en place de barrières de propreté** : Des tapis ou des grilles de nettoyage peuvent être installés aux points d'entrée et de sortie du chantier pour éviter de répandre des débris ou de la boue dans les zones environnantes.

#### 4. Mesures de suivi et contrôle :

- **Suivi des impacts environnementaux** : L'entreprise pourrait également surveiller régulièrement les impacts de ses activités (bruit, poussière, pollution de l'air) et ajuster les méthodes de travail si nécessaire pour respecter les normes locales et les attentes des riverains.
- **Rapports et audits** : La mise en place d'audits environnementaux réguliers, avec des rapports sur les mesures prises, permet de suivre l'efficacité des actions de réduction des nuisances et d'améliorer continuellement les pratiques de l'entreprise.

#### - Impacts liés au transport (Qualité et Impact environnemental)

Notre entreprise a pris conscience que le respect de l'environnement est un critère important dans la démarche actuelle pour cela nous sélectionnons les différents fournisseurs.

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

- Qualité des produits répondants aux normes
- Proximité par rapport au chantier

La pose de menuiseries peut avoir plusieurs impacts liés au transport, tant sur la qualité des produits que sur l'environnement. Voici un aperçu des principaux effets :

### 1. Impact sur la qualité des menuiseries

Le transport des menuiseries en aluminium implique plusieurs risques qui peuvent affecter leur qualité :

- **Détérioration physique** : Les menuiseries sont généralement fragiles, et le transport peut entraîner des dommages tels que des rayures, des bosses ou des déformations. Une manutention inappropriée ou des conditions de transport non optimales (comme des chocs, des vibrations, ou une exposition excessive à l'humidité) peuvent altérer l'apparence et la fonctionnalité des produits.
- **Protection insuffisante** : Si les menuiseries ne sont pas correctement emballées ou protégées durant leur transport, cela peut entraîner une altération de la finition ou de la structure du matériau, affectant à la fois l'esthétique et la performance à long terme.

### 2. Impact environnemental

Le transport des menuiseries en aluminium a aussi des répercussions sur l'environnement, à plusieurs niveaux :

- **Consommation énergétique** : Le transport de ces produits, souvent sur de longues distances (par exemple, entre le fabricant et le chantier), nécessite l'utilisation de véhicules (camions, navires, trains), générant ainsi une consommation d'énergie importante et des émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue au réchauffement climatique et à la pollution de l'air.
- **Pollution liée aux matériaux** : Le transport de menuiseries en aluminium implique également des émissions de CO<sub>2</sub>, notamment si elles sont importées depuis des zones géographiques éloignées. De plus, bien que l'aluminium soit un matériau recyclable, la production et le transport du métal dans un cadre industriel consomment beaucoup d'énergie et engendrent une empreinte carbone non négligeable.
- **Emballage et déchets** : Le transport des menuiseries nécessite souvent des emballages (plastique, bois, mousse), qui génèrent des déchets. Si ces emballages ne sont pas recyclés correctement, ils contribuent à l'augmentation des déchets solides et à la pollution.

### 3. Solutions pour minimiser les impacts

Pour réduire ces impacts, plusieurs solutions peuvent être mises en place :

- **Optimisation des livraisons** : La réduction des distances de transport et l'optimisation des itinéraires peuvent aider à diminuer l'empreinte carbone. Cela peut passer par la réduction du nombre de livraisons, le regroupement des commandes ou l'utilisation de véhicules à faibles émissions.

- **Utilisation de matériaux durables** : Choisir des emballages recyclables ou biodégradables et privilégier des matériaux ayant un faible impact environnemental peut contribuer à réduire les effets du transport.
- **Amélioration des conditions de transport** : L'utilisation de protections adéquates pendant le transport (emballages de qualité, systèmes de maintien robustes) permet de prévenir les risques de détérioration et ainsi de maintenir la qualité des produits.

En somme, bien que le transport des menuiseries en aluminium engendre des défis liés à la qualité du produit et à l'environnement, des pratiques plus responsables et des améliorations logistiques peuvent aider à limiter ces impacts.

### Filière de recyclage des déchets:

Développement durable : SOGED propre à l'entreprise Christian Perret

**- le tri sur le site des différents déchets de chantier :**

**L'entreprise Christian Perret génère 7 types de déchets et gère tous ses déchets en interne.**

- **DECHETS ALUMINIUM** ☑ gestion en atelier lors de la coupe avant la fabrication
- **DECHETS ACIER** ☑ gestion en atelier lors de la coupe avant la fabrication
- **DECHETS PLASTIQUES** ☑ gestion en atelier et sur site de pose essentiellement emballage et cartouches de silicones vides.
- **DECHETS VERRES** ☑ Gestion en atelier et sur site vitrages déposé ou cassé
- **DECHETS PRODUITS CHIMIQUES** ☑ gestions en atelier et sur site pour les cartouches de mousse PU et divers produits tels que colles et peintures en bombes.
- **DECHETS CARTONS** ☑ Gestion en atelier et sur site cartons d'emballages ou de protections.
- **DECHETS** de produits divers et varié

**- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations etc...) :**

L'entreprise collecte tous ces déchets et les stocke dans des bennes adaptés qui sont collecté par les différents organismes de traitement, SUEZ – PAPREC - BEAL

**- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir :**

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

### - **DECHETS ALUMINIUM** ☒

Béal Jacques Sarl [80 Av. de la Gare, 63730 Les Martres-de-Veyre](#)

### - **DECHETS ACIER** ☒ gestion en atelier lors de la coupe avant la fabrication

Béal Jacques Sarl [80 Av. de la Gare, 63730 Les Martres-de-Veyre](#)

### - **DECHETS PLASTIQUES** ☒ gestion en atelier et sur site de pose essentiellement emballage et cartouches de silicones vides.

### - **DECHETS VERRES** ☒

Saint Gobain recyclage et ETS LOUIS VIALLE à SAINT ROMAIN LE PUY

### - **DECHETS PRODUITS CHIMIQUES** ☒ gestions en atelier et sur site pour les cartouches de mousse PU et divers produits tels que colles et peintures en bombes.

SARPI VEOLIA ET SUEZ Recyclage

### - **DECHETS CARTONS** ☒ Gestion en atelier et sur site cartons d'emballages ou de protections.

PAPREC

### - **DECHETS** de produits divers et variés SUEZ Recyclage

- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier

**L'entreprise Christian Perret gère la totalité de ces déchets en internes.**

### - **les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité.**

L'entreprise à un suivi sous forme de « BON »

### - **les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.**

L'entreprise a mis en place un organigramme en place avec un responsable de gestion des déchets.

## ANNEXES

EXEMPLE DES « BONS DE SUIVI DES DECHETS »

## **CRITERE PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPEMENT DURABLE**

Pour être performant en matière de développement durable l'entreprise fait le choix de fournisseurs français et au maximum des entreprises locales, mais aussi en réduisant au maximum les déchets d'emballages et en limitant les transports.

Un de nos points forts c'est que nous sommes fabricant de châssis aluminium et que nous avons toutes les équipes nécessaires pour l'installation, cela permet de réduire le seuil de CO<sup>2</sup>

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

Etant partenaire agréé de TECHNAL groupe Hydro ayant une démarche de la responsabilité et la capacité de nous emparer du problème le plus urgent de nos jours et de notre futur : le changement climatique.

En réduisant les émissions Carbonne en mettant en place un processus de recyclage de l'aluminium :

- Réutilisant au maximum l'ancien aluminium.
- Investissement dans des entreprises de recyclage
- Proposant une gamme élargie de produits recyclés.

## - Qualité des matériaux proposés vis-à-vis des prescriptions initiales (performance, durabilité, facilité de maintenance, garantie de réapprovisionnement)

Qualité des matériaux proposés :

**Garde-corps, portail et main courante en acier**

**Fabrication artisanale dans les ateliers Christian Perret**

Les ateliers **Christian Perret** réalisent sur mesure des éléments de métallerie alliant **esthétique, solidité et durabilité**. Chaque pièce est conçue avec soin dans nos ateliers, en mettant l'accent sur la **qualité du travail artisanal** et la **précision des finitions**.

- **Garde-corps en acier** : Sécurité et élégance pour vos escaliers, balcons ou terrasses. Fabrication selon les normes en vigueur, avec traitements de surface adaptés (galvanisation, thermolaquage...).
- **Portail en acier** : Réalisé sur mesure, avec un design adapté à votre environnement (classique, contemporain ou industriel). Mécanisme manuel ou motorisé.
- **Main courante en acier** : Robuste, confortable à la prise en main, et parfaitement intégrée à son support (murale ou sur poteaux).

**Fabrication 100% française** dans notre atelier

**Finitions haut de gamme** : peinture thermolaquée.

**Possibilité de pose** par nos équipes qualifiées

Pour tout projet, rénovation ou construction neuve, les **ateliers Christian Perret** vous accompagnent de la conception à la pose.

- **Acier galvanisé / inoxydable** : souvent utilisé pour les éléments de serrurerie, pour sa résistance à la corrosion et sa robustesse.
- **Aluminium** : léger et résistant à la rouille, souvent utilisé pour les accessoires modernes.

**Avantages** : durabilité, sécurité, esthétique variable selon la gamme.

**Points de vigilance** : attention à l'origine et au traitement des matériaux (ex. acier zingué vs inox, qui résiste mieux aux milieux humides)

**Porte Malerba**

Qualité des matériaux :

- **Structure en acier ou en bois renforcé** : selon les modèles (porte palière, coupe-feu, acoustique...).
- **Parements stratifiés ou laqués** : résistants aux chocs, aux rayures et faciles à entretenir.
- **Âme isolante** : laine de roche, mousse polyuréthane ou panneau aggloméré selon l'isolation thermique / phonique visée.

**Points forts** :

## Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

- Matériaux techniques et bien calibrés pour répondre aux normes (EI30, EI60...).
- Fabrication française avec contrôle qualité rigoureux.
- Bon compromis entre **sécurité**, **esthétique** et **performance thermique/phonique**.

### Grille Renson (grilles de ventilation, brise-soleil, façades)

#### Qualité des matériaux :

- **Aluminium extrudé** : principal matériau utilisé, traité anti-corrosion (thermolaquage Qualicoat / Qualimarine).
- **Acier inoxydable (plus rare)** : pour des besoins spécifiques (milieux marins, industriels).
- **Finitions haute durabilité** : choix large de couleurs, traitement anti-UV.

#### Avantages :

- Très bonne tenue dans le temps, y compris en extérieur.
- Conception sur mesure avec finitions haut de gamme.
- Performance technique (aération naturelle, contrôle solaire) sans sacrifier le design.



**Les ateliers  
Christian  
Perret**

## POUVOIR

Je soussigné MR GOUJON BRUNO  
agissant en qualité de Directeur Général  
de la société (ou l'entreprise, s'il s'agit d'une entreprise en nom personnel)  
(raison sociale) SA.S PERRET ET ASSOCIES  
(forme) .SA.S. SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEES

(capital). 75 000 EUROS  
(siège social) RN9 – ZAC DE LA NOVIALLE – 63670 LA ROCHE BLANCHE  
(n° d'immatriculation au RCS ou RCM ) CLERMONT FERRAND  
B 830 753 380

donne par la présente pouvoir à

Monsieur JOHAN CALMIER

pour qu'il s'engage, en mes lieux et place, sur les aspects techniques, financiers et contractuels sur le marché de travaux : ESPACE CULTUREL – LOTS N° 7 ET 9

Fait à LA ROCHE BLANCHE

Le 04 DECEMBRE 2025

Signature manuscrite



**Les ateliers  
Christian  
Perret**

## POUVOIR

Je soussigné MR GOUJON BRUNO  
agissant en qualité de Directeur Général  
de la société (ou l'entreprise, s'il s'agit d'une entreprise en nom personnel)  
(raison sociale) SA.S PERRET ET ASSOCIES  
(forme) .SA.S. SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEES

(capital). 75 000 EUROS  
(siège social) RN9 – ZAC DE LA NOVIALLE – 63670 LA ROCHE BLANCHE  
(n° d'immatriculation au RCS ou RCM ) CLERMONT FERRAND  
B 830 753 380

donne par la présente pouvoir à

Monsieur JOHAN CALMIER

pour qu'il s'engage, en mes lieux et place, sur les aspects techniques, financiers et contractuels sur le marché de travaux : ESPACE CULTUREL – LOTS N° 7 ET 9

Fait à LA ROCHE BLANCHE

Le 04 DECEMBRE 2025

Signature manuscrite

# RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

# RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_4-DE

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE <b>PERRET ET ASSOCIES</b> <b>63670 LA ROCHE BLANCHE</b>			
DOMICILIATION : CLERMONT FD PARDIEU (00640)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00640</b>	<b>00022018901</b>	<b>55</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3006 4000 0220 1890 155</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			